

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 575

11 avril 2007

SOMMAIRE

Aloft Investments S.à r.l.	27582	Jatsch S.à r.l.	27563
AltaLux Italy S.à r.l.	27600	KPI Residential Property 11 S.à r.l.	27558
AmCredit Funding (Luxembourg) S.A. ...	27562	KPI Residential Property 11 S.à r.l.	27559
American Manufacturers' Representatives S.A.	27576	KPI Residential Property 18 S.à.r.l.	27558
Arcipelagos Sicav	27576	Leimmo S.à r.l.	27563
Association pour la Représentation des In- térêts du Personnel du Centre socio-édu- catif de l'Etat, A.s.b.l.: ARI.	27554	Leimmo S.A.S.	27563
Babcock & Brown (Malocice) S.à r.l.	27593	LW Forum Absolute Return Investment S.à.r.l.	27566
Boca S.à r.l.	27564	Maloran S.A.	27564
Bottling Holdings Investment (Luxem- bourg)	27568	Marie Etoile S.A.	27569
Cason S.à r.l.	27560	MassMutual Europe S.A.	27569
Central Services	27565	MCG Investments S.à r.l.	27564
Chasey S.à r.l.	27559	Millicom International Cellular S.A.	27566
Compagnie Européenne de Téléphonie S.A.	27600	Montecello S.A.	27563
Cornel S.à r.l.	27560	New Star Global Property Management (Luxembourg Six) S.à r.l.	27585
Cosmos Lux International	27577	Nyle Finance S.à r.l.	27569
DB Valoren S.à r.l.	27578	Parma Holdings S.A.	27563
Deloitte Touche Tohmatsu	27561	Point Luxembourg Holding S.à.r.l.	27562
Echo Investments S.A.	27577	"Praetor Global Fund"	27571
EMC Group S.à r.l.	27565	Rearden L Holdings 2 S.à r.l.	27579
E Oppenheimer & Son (Luxembourg) Li- mited	27565	S 3 I S.A. (International Industrial Invest- ment)	27576
European Manufacturers' Representatives S.A.	27571	Serengeti S.A.	27570
Evrax Group S.A.	27570	SGEA Immobilier S.A.	27563
Falera Investments Ltd.	27564	SJ Properties Chocolate LuxCo1 S.à r.l.	27562
Flaminia S.à.r.l.	27578	Steel and Logistic Services S.à r.l.	27569
Flims Investments Ltd.	27565	Taan, s.à r.l.	27569
Genpact Global Holdings SICAR S.à r.l.	27571	Talos International S.A.	27564
Gustaf S.à r.l.	27577	Voyages TAKI-TALA S.à r.l.	27570
Gustaf S.à r.l.	27578	World Travel BTI S.à r.l.	27570
Interequity Insurance Agency & Manage- ment Cy S.à r.l.	27559	Wynnchurch Transportation & Logistics S.à.r.l.	27556

**Association pour la Représentation des Intérêts du Personnel du Centre socio-éducatif de l'Etat, A.s.b.l.:
ARI., Association sans but lucratif.**

Siège social: L-5482 Wormeldange, 1, Knapp.
R.C.S. Luxembourg F 6.921.

—
STATUTS

En date de ce jour, il a été constitué une Association sans but lucratif entre les soussignées et tous ceux qui ultérieurement en deviendront membres. Les premiers membres de l'Association et signataires du présent acte sont les suivants:

Araujo Paula L-6562 Echternach, Becker Yves L-6760 Grevenmacher, Blake Sandy L-3539 Dudelange, Bouadma Farida L-9964 Huldange, Legris Nathalie B-6730 Lahage, Leyder Carole L-5236 Sandweiler, Molitor Serge L-4395 Pontpierre, Nollmeyer Ruth L-7411Ansembourg, Renard Gaelle B-6791 Athus, Bercker Manon L-5964 Itzig, Sauber Erny L-5482 Wormeldange, Schlessler Twiggy L-4709 Pétange, Schmitz Christiane L-2145 Luxembourg, Schuller Carole L-3752 Rumelange

tous employés auprès du Centre socio-éducatif de l'Etat.

L'association s'établit et fonctionnera conformément à la loi du 21 avril 1928 sur les associations sans but lucratif.

Texte coordonné des statuts

Art. 1^{er} . L'association prend la dénomination de: ASSOCIATION POUR LA REPRESENTATION DES INTERETS DU PERSONNEL DU CENTRE SOCIO-EDUCATIF DE L'ETAT, A.s.b.l.: ARI. L'association est affiliée à la CONFEDERATION GENERALE DE LA FONCTION PUBLIQUE (C.G.F.P.)

Son siège social est établi à Wormeldange 1, Knapp L-5482

Art. 2. L'association a pour objet

- de sauvegarder les intérêts communs tant moraux que matériels de ses membres, de récupérer et de préserver les droits acquis du personnel socio-éducatif du CSEE, de rehausser la considération du CSEE, de son personnel, de ses pensionnaires et de développer l'esprit de collégialité.

- De promouvoir la formation continue du personnel.

- D'appuyer les initiatives sociales, éducatives et récréatives du centre socio-éducatif de l'Etat

- L'association peut faire toutes les opérations susceptibles de contribuer à son objet social ou d'en favoriser la réalisation. Pour la réalisation de son objet social, elle peut notamment rechercher la coopération avec d'autres organismes publics ou privés, disposés à lui accorder leur soutien.

L'association est neutre du point de vue politique et confessionnel.

Art. 3. L'association est constituée pour une durée illimitée

Art. 4. L'association se compose de membres actifs et de membres d'honneur.

Le nombre des membres de l'association n'est pas limité, mais le nombre des membres actifs ne peut pas être inférieur à trois.

Art. 5. Peuvent devenir membres actifs de l'association, tous les fonctionnaires et employés du CSEE qui sont disposés à adhérer aux buts poursuivis par l'association et à en favoriser la réalisation, et qui payent la cotisation annuelle prévue à l'article 7.

La demande d'admission est à adresser au Conseil d'Administration.

La quittance de paiement de la cotisation annuelle tient simultanément lieu de carte de membre.

Art. 6. La qualité de membre actif ou de membre d'honneur se perd par démission écrite, pour non-paiement de la cotisation, par exclusion, par le refus de se conformer aux statuts ou aux décisions du Conseil d'Administration, par contravention intentionnelle aux intérêts de l'association.

Tout membre actif ou membre d'honneur de l'association peut démissionner à tout moment en informant le Conseil d'Administration par simple lettre. L'omission de régler la cotisation endéans un délai de trois mois après l'échéance entraîne de plein droit la démission.

L'exclusion est prononcée par l'Assemblée Générale sur proposition du Conseil d'Administration pour des manquements graves ou répétés aux intérêts de l'association; le membre susceptible d'être exclu sera préalablement entendu par l'Assemblée Générale, en cas d'absence la procédure sera faite par défaut.

Art. 7. La cotisation des membres actifs et des membres d'honneur est fixée annuellement par l'Assemblée Générale sur proposition du Conseil d'Administration.

La cotisation des membres actifs ne peut dépasser 125,- EUR

Art. 8. Aucun membre n'a de droits sur les avoirs de l'association.

Art. 9. L'exercice social correspond à l'année civile.

Art. 10. Les ressources de l'association se composent des cotisations de ses membres, des dons et des legs en sa faveur, des subventions de l'État et d'autres organisations nationales et internationales, d'autres recettes.

Art. 11. L'Assemblée Générale est l'organe souverain de l'association. Elle délibère sur toutes les questions qui relèvent de l'intérêt de l'association, et elle exerce toutes les attributions qui lui sont dévolues par la loi ou par les présents statuts.

Elle est convoquée par le Conseil d'Administration huit jours au moins avant la date de sa réunion. L'ordre du jour est fixé par le Conseil d'Administration et joint à la convocation.

L'ordre du jour de l'Assemblée Générale ordinaire qui a lieu endéans les six mois suivant la clôture de l'exercice social, porte obligatoirement sur l'approbation du rapport d'activités et de l'état financier de l'association ainsi que sur la désignation de deux réviseurs des comptes.

Toute proposition signée par un nombre au moins égal à un cinquième des membres actifs doit être portée à l'ordre du jour.

Une délibération de l'Assemblée Générale est en outre obligatoire pour les objets suivants: modification des statuts, nomination et révocation des membres du Conseil d'Administration, exclusion d'un membre, approbation des budgets et des comptes, dissolution de l'association.

Chaque fois que l'intérêt de l'association l'exige, une Assemblée Générale extraordinaire est convoquée, soit sur l'initiative du Conseil d'Administration, soit à la demande d'un cinquième des membres actifs.

Art. 12. L'Assemblée Générale se compose de tous les membres actifs.

L'Assemblée Générale délibère valablement quel que soit le nombre des membres présents.

Ses décisions sont prises à la majorité des voix exprimées, exception faite des modifications des statuts et de la dissolution de l'association qui interviennent dans les conditions de l'article 8 de la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

Chaque membre ayant droit de vote dispose d'une voix. Le vote par procuration est possible; la procuration se fait sous forme écrite, à raison d'une seule procuration par membre prenant part aux délibérations.

Les votes interviennent à main levée à l'exception de ceux portant sur des personnes et ceux pour lesquels 1/5 des membres présents ou représentés exigent un vote par bulletin secret.

Les résolutions et décisions de l'Assemblée Générale sont portées à la connaissance des membres et des tiers par insertion dans un bulletin de l'association ou par voie de circulaire.

Art. 13. L'association est gérée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins.

Le nombre des membres du Conseil d'Administration est fixé par l'Assemblée Générale qui procède à leur élection. Les membres du Conseil d'Administration sont désignés pour une période de trois ans, le renouvellement ayant lieu à raison d'un tiers tous les ans; pour ce qui est de la première composition du Conseil d'Administration, la durée des mandats est fixée par le sort en tenant compte du renouvellement tiercé ci-avant.

Les membres sortants sont rééligibles. En cas de vacance de poste, il y sera pourvu par la prochaine Assemblée générale, le membre élu dans ces conditions terminant le mandat de celui qu'il remplace.

Art. 14. Le Conseil d'Administration procède à la répartition des charges en son sein, en désignant un président, un vice-président, un secrétaire et un trésorier.

Le président préside les réunions du Conseil d'Administration et l'Assemblée Générale. En cas d'absence il est remplacé par un autre membre du CA.

Le secrétaire est responsable de la gestion du secrétariat. Il tient à jour le registre des délibérations ainsi que les archives de l'association. Il en gère la correspondance, ensemble avec le président.

Le trésorier gère les fonds de l'association, procède au recouvrement des cotisations et tient la liste des membres.

Le Conseil d'Administration peut déléguer à un ou à plusieurs membres la gestion courante de l'association.

Art. 15. Le CA pourra toujours s'adjoindre, avec voix consultative, toute personne susceptible de rendre des services à l'asbl et se réunir avec les Conseils d'Administration d'autres asbl similaires pour des questions d'intérêt commun

Art. 16. Le Conseil d'Administration est responsable de la gestion courante des activités de l'association; il exécute les décisions de l'Assemblée Générale, et il exerce de façon générale toutes les attributions qui ne sont pas expressément réservées de par la loi ou de par les présents statuts à l'Assemblée Générale.

Le Conseil d'Administration représente l'association vis-à-vis des tiers, actes et diligences faits par son président ou par celui qui le remplace.

Art. 17. Le Conseil d'Administration délibère valablement si la moitié de ses membres sont présents ou représentés.

Les décisions sont prises à la majorité des voix exprimées. En cas de partage des voix celle du président est prépondérante.

Art. 18. En cas de dissolution de l'association et après acquittement de ses dettes éventuelles, les avoirs sociaux sont versés à une ou plusieurs oeuvres dont l'objet s'identifie ou s'apparente à l'objet social de l'association.

Art. 19. Toutes les questions non prévues par les présents statuts sont réglées par la loi précitée du 21 avril 1928.

Art. 20. Le premier Conseil d'Administration qui a été élu par l'Assemblée Constitutive réunie en vue de la réception du présent acte, se compose comme suit:

Présidente: Ruth Nollmeyer, Secrétaire: Serge Molitor

Trésorier: Erny Sauber,

Membres: Paula Araujo, Gaëlle Renard, Yves Becker, Carole Schuller

tous préqualifié(e)s, ce acceptant.

Le renouvellement de leur mandat aura lieu lors de l'Assemblée Générale 2008.

Art. 21. Le Conseil d'Administration veillera à remplir les formalités requises par les articles 3, 9, 10 et 11 de la loi du 21 avril 1928.

Ainsi fait à Luxembourg et signé par tous les membres fondateurs nommément désignés au préambule.

Liste des Membres fondateurs:

Araujo Paula, Becker Yves, Bercker Manon, Blake Sandy, Bouadma Farida, Legris Nathalie, Leyder Carole, Molitor Serge, Nollmeyer Ruth, Renard Gaëlle,, Sauber Erny, Schlessler Twiggy, Schmitz Christiane, Schuller Carole.

Référence de publication: 2007025912/7353/126.

Enregistré à Luxembourg, le 7 février 2007, réf. LSO-CB01490. - Reçu 243 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070020185) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2007.

Wynnchurch Transportation & Logistics S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 231.725,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 117.398.

In the year two thousand and six, on the twenty-seventh day of December.

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Mersch, Grand Duchy of Luxembourg.

was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of WYNNCHURCH TRANSPORTATION & LOGISTICS S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 117.398, incorporated pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, on May 17, 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 1621 of August 26, 2006 (the Company).

There appeared:

WYNNCHURCH CAPITAL PARTNERS II, L.P., an exempted limited partnership existing under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at Two Conway Park, 150 Field Drive, Suite 165, Lake Forest, Illinois, 60045, United States of America, represented by its general partner WYNNCHURCH PARTNERS II, L.P., in turn represented by its general partner WYNNCHURCH MANAGEMENT LTD (the Sole Shareholder),

here represented by Cécile Henlé, attorney-at-law, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Which proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Sole Shareholder has requested the undersigned notary to record the following:

I. That the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Change of the duration of the Company from a company formed for an unlimited period of time to a company formed for a limited period of time which shall terminate on December 28, 2055; and
2. As a consequence of the preceding item, amendment of Article 4.1. of the articles of association of the Company (the Articles).

II. That the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to change the duration of the Company from a company formed for an unlimited period of time to a company formed for a limited period of time which shall terminate on December 28, 2055.

Second resolution

As a consequence of the foregoing resolution, the Sole Shareholder resolves to amend Article 4.1. of the Articles so that it shall henceforth read as follows:

«4.1. The Company is formed for a limited period of time which shall terminate on December 28, 2055»

There being no further business, the Meeting is closed.

Estimate of costs

The amount of expenses, costs, remunerations or charges of any form whatsoever which shall be borne by the Company or are charged to the Company as a result of this deed is estimated at approximately EUR 900.-

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le vingt-septième jour du mois de décembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de WYNNCHURCH TRANSPORTATION & LOGISTICS S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 117.398, constituée suivant acte de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 17 mai 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n ° 1621 du 26 août 2006 (la Société).

A comparu:

WYNNCHURCH CAPITAL PARTNERS II, L.P., un exempted Limited Partnership existant selon les lois des îles Cayman, ayant son siège social à Two Conway Park, 150 Field Drive, Suite 165, Lake Forest, Illinois, 60045, Etats-Unis d'Amérique, représenté par son associé commandité, WYNNCHURCH PARTNERS II, L.P., à son tour représenté par son associé commandité WYNNCHURCH MANAGEMENT LTD (l'Associé Unique),

ici représentée par Maître Cécile Henlé, avocat à la Cour, avec résidence professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte aux fins de l'enregistrement.

L'Associé Unique a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. L'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. Changement de la durée de la Société d'une société constituée pour une durée illimitée à une société constituée pour une période limitée de temps qui s'achèvera le 28 décembre 2055; et

2. En conséquence du point précédent, modification de l'Article 4.1. des statuts de la Société (les Statuts).

II. L'Associé Unique décide ce qui suit:

Première résolution

L'Associé Unique décide de changer la durée de la Société d'une société constituée pour une durée illimitée à une société constituée pour une période limitée de temps qui s'achèvera le 28 décembre 2055.

Seconde résolution

En conséquence de la première résolution, l'Associé Unique décide de modifier l'Article 4.1 des Statuts de la Société, qui devra dès lors être lu comme suit:

«4.1. La Société est constituée pour une durée limitée qui se terminera le 28 décembre 2055.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge à raison de cette assemblée générale extraordinaire est estimé à environ EUR 900,-

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, ce dernier a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: C. Henlé, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 29 décembre 2006, vol. 440, fol. 56, case 1. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 29 décembre 2006.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007027490/242/94.

(070021735) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2007.

KPI Residential Property 18 S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2721 Luxembourg, 4, rue Alphonse Weicker.

R.C.S. Luxembourg B 116.326.

—
EXTRAITS

Par les résolutions écrites du 9 Novembre 2006, les associés de la société ont décidé:

- de transférer les 235 parts sociales détenues par BABCOCK & BROWN EUROPEAN INVESTMENTS S.à r.l. à BGP INVESTMENT S.à r.l.

En conséquence, les 250 parts de la Société sont répartis comme suit:

- 235 parts sociales détenues par BGP INVESTMENT S.à r.l.

- 15 parts sociales détenues par Wolfgang Barg

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 décembre 2006.

Signature.

Référence de publication: 2007026778/6765/19.

Enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 2007, réf. LSO-CA08445. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070021181) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2007.

KPI Residential Property 11 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2721 Luxembourg, 4, rue Alphonse Weicker.

R.C.S. Luxembourg B 112.705.

—
EXTRAIT

Par les résolutions écrites du 10 novembre 2006, les associés de la société ont décidé:

- d'accepter la démission de BGP INVESTMENT S.à r.l. en tant que gérant de la Société, prenant effet le 10 novembre 2006.

- de nommer en tant que gérant, prenant effet le 10 novembre 2006, et pour une durée indéterminée BABCOCK & BROWN EUROPEAN INVESTMENTS S.à r.l., ayant son siège social au 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 109.507.

En conséquence, l'unique gérant de la Société est BABCOCK & BROWN EUROPEAN INVESTMENTS S.à r.l.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 février 2007.

Signatures.

Référence de publication: 2007026781/6765/20.

Enregistré à Luxembourg, le 24 janvier 2007, réf. LSO-CA08694. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070021184) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2007.

Interequity Insurance Agency & Management Cy S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Enseigne commerciale: Assur24.

Siège social: L-1326 Luxembourg, 21, rue Auguste Charles.

R.C.S. Luxembourg B 82.975.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 5 février 2007.

Pour copie conforme

Pour la société

Pour Maître J. Seckler

Notaire

Par délégation M. Goeres

Référence de publication: 2007026843/231/16.

(070021004) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2007.

KPI Residential Property 11 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2721 Luxembourg, 4, rue Alphonse Weicker.

R.C.S. Luxembourg B 112.705.

EXTRAITS

Par les résolutions écrites du 13 novembre 2006, les associés de la société ont décidé:

- de transférer les 235 parts sociales détenues par BGP INVESTMENT S.à r.l. à BABCOCK & BROWN EUROPEAN INVESTMENTS S.à r.l.

En conséquence, les 250 parts de la Société sont réparties comme suit:

- 235 parts sociales détenues par BABCOCK & BROWN EUROPEAN INVESTMENTS S.à r.l.

-15 parts sociales détenues par Wolfgang Barg

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 janvier 2007.

Signatures.

Référence de publication: 2007026783/6765/19.

Enregistré à Luxembourg, le 24 janvier 2007, réf. LSO-CA08691. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070021184) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2007.

Chasey S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 113.809.

Suite à la cession de parts intervenue en date du 16 octobre 2006 entre CERBERUS PARTNERS LP ET CERBERUS SERIES THREE HOLDINGS, LLC, GABRIEL ASETS, LLC, MILLENNIUM PARTNERS, L.P., AMBER FUND, LTD., AHAB PARTNERS, L.P., AHAB INTERNATIONAL, LTD., les 500 parts sociales de la Société sont réparties comme suit:

- CERBERUS SERIES THREE HOLDINGS, LLC, 299, Park Avenue - NY 10171 New York Etats-Unis, 176 parts sociales d'une valeur nominale de EUR 25,00.

- GABRIEL ASSETS, LLC, 299, Park Avenue - NY 10171 New York Etats-Unis, 87 parts sociales d'une valeur nominale de EUR 25,00.

- MILLENNIUM PARTNERS, L.P., 450, Park Avenue - NY 10022 New York Etats-Unis, 25 parts sociales d'une valeur nominale de EUR 25,00.

- AMBER FUND, LTD., c/o GABRIEL CAPITAL CORPORATION, 450, Pk. Av. - NY 10022 New York Etats-Unis, 9 parts sociales d'une valeur nominale de EUR 25,00.

- AHAB PARTNERS, L.P., 299, Park Avenue - NY 10171 New York Etats-Unis, 14 parts sociales d'une valeur nominale de EUR 25,00.

- AHAB INTERNATIONAL, Ltd., 299, Park Avenue - NY 10171 New York Etats-Unis, 17 parts sociales d'une valeur nominale de EUR 25,00.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CHASEY S.à r.l.
MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

Gérant

Signature

Référence de publication: 2007026787/683/30.

Enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 2007, réf. LSO-CA08459. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070021216) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2007.

Cason S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 113.873.

Suite à la cession de parts intervenue en date du 18 octobre 2006 entre CERBERUS ASIA SERIES TWO HOLDINGS, LTD. et CERBERUS INTERNATIONAL, LTD., les 500 parts sociales de la Société sont réparties comme suit:

- CERBERUS INTERNATIONAL, LTD, OCEANIC FUND SERVICES LTD, East Mall Dr. - Suite No. 2 Freeport Grand Bahama Les Bahamas, 346 parts sociales d'une valeur nominale de EUR 25,00.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CASON S.à r.l.
MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

Gérant

Signatures

Référence de publication: 2007026791/683/19.

Enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 2007, réf. LSO-CA08464. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070021220) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2007.

Cornel S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 10.000.000,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 104.656.

Lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue au siège social de La Société en date du 27 décembre 2006, les associés ont pris la décision suivante:

- 39 467 parts sociales ont été transférées de la société ITALIAN LIFESTYLE PARTNERS II LP avec siège social au 26, New Street, St Helier, Jersey à la société ILP II S.C.A. SICAR avec siège social au 30, rue Marie Adelaide, L-2128 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CORNEL S.à R.L.
FIDES (LUXAMBOURG) S.A.

Liquidateur

Signatures

Référence de publication: 2007026793/683/20.

Enregistré à Luxembourg, le 6 février 2007, réf. LSO-CB01185. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070021226) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2007.

DTT, Deloitte Touche Tohmatsu, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 375.000,00.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 60.927.

—
EXTRAIT

Suite à un changement dans l'actionnariat de la société, la répartition des 15.000 parts sociales de la Société se présente comme suit:

Associés	Parts sociales
Dan Arendt, avec adresse professionnelle au 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg	420
Manuel Baldauff, avec adresse professionnelle au 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg	327
Philippe Bruneton, avec adresse professionnelle au 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg	654
Stéphane Césari, avec adresse professionnelle au 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg	374
Georges Deitz, avec adresse professionnelle au 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg	561
Dirk Dewitte, avec adresse professionnelle au 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg	420
Yves Francis, avec adresse professionnelle au 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg	748
Vincent Gouverneur, avec adresse professionnelle au 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg	234
Thierry Hoeltgen, avec adresse professionnelle au 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg	935
Georges Kioes, avec adresse professionnelle au 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg	467
Raymond Krawczykowski, avec adresse professionnelle au 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg	280
Maurice Lam, avec adresse professionnelle au 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg	935
Benjamin Lam, avec adresse professionnelle au 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg	514
Sonja Linz, avec adresse professionnelle au 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg	701
Erwan Loquet, avec adresse professionnelle au 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg	420
Olivier Maréchal, avec adresse professionnelle au 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg	467
Barbara Michaelis, avec adresse professionnelle au 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg	654
Sophie Mitchell, avec adresse professionnelle au 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg	280
Vafa Moayed, avec adresse professionnelle au 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg	935
Pascal Noël, avec adresse professionnelle au 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg	467
Franz Prost, avec adresse professionnelle au 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg	935
Gilbert Renel, avec adresse professionnelle au 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg	467
Benoit Schaus, avec adresse professionnelle au 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg	935
Marie José Steinborn, avec adresse professionnelle au 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg	514
Eric van de Kerkhove, avec adresse professionnelle au 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg	935
Johnny Yip, avec adresse professionnelle au 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg	420
DELOITTE TOUCHE TOHMATSU S.à r.l., ayant son siège social au 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg	1
Total	15.000

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 janvier 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007026839/799/48.

Enregistré à Luxembourg, le 5 février 2007, réf. LSO-CB00778. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070021146) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2007.

Point Luxembourg Holding S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 32.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 104.065.

Lors de l'Assemblée Générale Annuelle tenue en date du 8 janvier 2007, l'associé unique a pris les décisions suivantes:
- Nomination de Madame Sarah Rayson, avec adresse professionnelle au 22, Grenville Street, St Helier, Jersey, Royaume-Uni, en tant que gérant de classe B avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

De plus, il a été décidé de classer les gérants suivants en gérants de classe A:

- Madame Noëlla Antoine
- Madame Pascale Nutz
- Madame Ingrid Moinet

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} février 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007026796/581/19.

Enregistré à Luxembourg, le 6 février 2007, réf. LSO-CB01436. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070021243) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2007.

AmCredit Funding (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.
R.C.S. Luxembourg B 118.907.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire
qui s'est tenue au siège social de la société le 29 janvier 2007*

L'Assemblée prend note de la démission de M. William C Schaub en tant qu'administrateur de la Société avec effet immédiat. Ce dernier sera remplacé par M. Alan Arthur Griffin, né à Los Angeles, USA, le 9 janvier 1965, avec adresse professionnelle au 170 Jennifer Road, Suite 250, Annapolis, Maryland 21401 USA. Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2013.

Par conséquent, le conseil d'administration est désormais composé de la façon suivante:

- Alexis Kamarowsky, avec adresse professionnelle au 7, val Sainte-Croix, L - 1371 Luxembourg;
- Federigo Cannizzaro di Belmontino, avec adresse professionnelle au 7, val Sainte-Croix, L-1371 Luxembourg;
- Alan Arthur Griffin, avec adresse professionnelle au 170 Jennifer Road, Suite 250, Annapolis, Maryland 21401, USA.

A Luxembourg, le 31 janvier 2007.

Pour extrait conforme

Signatures

L'agent domiciliaire

Référence de publication: 2007026835/536/23.

Enregistré à Luxembourg, le 6 février 2007, réf. LSO-CB01408. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070021161) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2007.

SJ Properties Chocolate LuxCo1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 121.538.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 février 2007.

G. Lecuit

Notaire

Référence de publication: 2007026846/220/12.

(070021301) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2007.

Jatsch S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 137, rue des Aubépines.
R.C.S. Luxembourg B 58.194.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 5 février 2007.

B. Moutrier

Notaire

Référence de publication: 2007026847/272/12.

(070021360) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2007.

SGEA Immobilier S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 96.233.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 février 2007.

G. Lecuit

Notaire

Référence de publication: 2007026848/220/12.

(070021202) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2007.

Parma Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R.C.S. Luxembourg B 36.034.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 février 2007.

G. Lecuit

Notaire

Référence de publication: 2007026852/220/12.

(070021204) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2007.

Montecello S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R.C.S. Luxembourg B 98.084.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n ° 45499 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

J. Elvinger

Notaire

Référence de publication: 2007026855/211/11.

(070021345) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2007.

Leimmo S.à r.l., Société à responsabilité limitée,

(anc. Leimmo S.A.S.).

Siège social: L-8399 Windhof, 11, rue des Trois Cantons.
R.C.S. Luxembourg B 124.083.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 janvier 2007.

P. Frieders

Notaire

Référence de publication: 2007026858/212/13.

(070021431) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2007.

Boca S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 106.220.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n ° 45485 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

J. Elvinger

Notaire

Référence de publication: 2007026861/211/11.

(070021400) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2007.

Talos International S.A., Société Anonyme,

(anc. Maloran S.A.).

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 57.637.

Le bilan au 30 juin 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Penning

Avocat à la Cour

Référence de publication: 2007028990/294/14.

Enregistré à Luxembourg, le 12 février 2007, réf. LSO-CB02622. - Reçu 34 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070022723) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2007.

MCG Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 115.502.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n ° 45484 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

J. Elvinger

Notaire

Référence de publication: 2007026862/211/11.

(070021403) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2007.

Falera Investments Ltd., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 111.996.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 5 février 2007.

Pour copie conforme
Pour la société
Pour Maître J. Seckler
Notaire
Par délégation M. Goeres

Référence de publication: 2007026864/231/15.

(070021009) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2007.

Flims Investments Ltd., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 111.997.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 5 février 2007.

Pour copie conforme
Pour la société
Pour Maître J. Seckler
Notaire
Par délégation M. Goeres

Référence de publication: 2007026865/231/15.

(070021014) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2007.

EMC Group S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 86.600.

La soussignée, CRT REGISTER INTERNATIONAL S.A., ayant son siège social et ses bureaux au 60, Grand-Rue / Niveau 2, L-1660 Luxembourg, atteste par la présente que la domiciliation de la société EMC GROUP S.à r.l.

R.C. Luxembourg Section B Numéro 86.600

prend fin

le 4 septembre 2006

et que par conséquent cette société n'a plus son siège social ni ses bureaux à cette adresse à partir du jour suivant.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 5 septembre 2006.

CRT REGISTER INTERNATIONAL S.A.
R.G.F. Turner
Expert-Comptable, Réviseur d'Entreprises agréé

Référence de publication: 2007026921/816/19.

Enregistré à Luxembourg, le 2 février 2007, réf. LSO-CB00617. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070021379) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2007.

E Oppenheimer & Son (Luxembourg) Limited, Société à responsabilité limitée,

(anc. Central Services).

Siège social: L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.

R.C.S. Luxembourg B 48.123.

Statuts coordonnés suivant l'acte n ° 1896 du 13 décembre 2006 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Schwachtgen
Notaire

Référence de publication: 2007026881/230/13.

(070021042) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2007.

Millicom International Cellular S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8080 Bertrange, 75, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 40.630.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 12 janvier 2007.

Pour la société

P. Decker

Notaire

Référence de publication: 2007026884/206/13.

(070021056) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2007.

LW Forum Absolute Return Investment S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 24.276,00.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 118.701.

In the year two thousand and six, on the twenty-first day of December.

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Mersch.

There appeared:

FORUM ABSOLUTE RETURN FUND, LTD., a corporation organised under the laws of British Virgin Islands, with registered office at c/o FGC CORPORATE SERVICES 125 Main Street, PO Box 144, Road Town, Tortola, BVI, registered with the Company Register under the number 405595 (the Sole Shareholder),

here represented by Ms Elisabeth Maas, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on December 20, 2006.

Such proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record the following:

- The entire issued and outstanding share capital of LW FORUM ABSOLUTE RETURN INVESTMENT S.à.r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), with registered office at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, incorporated pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, prenamed, on July 26, 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of October 17, 2006 number 1944 (the Company), is represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the Sole Shareholder has been duly informed.

- The articles of association of the Company have been amended for the last time pursuant to a deed dated September 14, 2006 of Maître Henri Hellinckx, prenamed, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of November 22, 2006 number 2184.

- The Company's share capital is set at twenty-five thousand five hundred United States dollars (USD 25,500.-) represented by five hundred (500) ordinary shares (the Ordinary Shares) and two hundred fifty (250) preferred equity stock certificates (the PESCOs) with a par value of thirty-four United States dollars (USD 34.-) each.

Now, therefore, the appearing party, acting through its proxyholder, has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder decides to decrease the subscribed share capital of the Company by one thousand two hundred twenty-four United States dollars (USD 1,224.-) by cancellation of thirty-six (36) PESCOs held by the Sole Shareholder so that the share capital of the Company is set at twenty-four thousand two hundred seventy-six United States dollars (USD 24,276.-) divided into five hundred (500) Ordinary Shares and two hundred fourteen (214) PESCOs, having a par value of thirty-four United States dollars (USD 34.-) each.

As a consequence of the above capital reduction and in accordance with article 5.10 of the articles of association of the Company, an amount of six hundred eighty-nine thousand four hundred sixty United States dollars and twelve cents (USD 689,460.12) (i.e., nineteen thousand one hundred fifty-one United States dollars and sixty-seven cents (USD 19,151.67) per PESCO cancelled) will be paid to the Sole Shareholder.

Second resolution

As a consequence of the preceding resolution, the Sole Shareholder decides to amend article 5, first, second and third paragraph of the articles of association of the Company, which will henceforth have the following wording:

« **Art. 5.**

5.1. The Company's corporate capital is represented by five hundred (500) ordinary shares in registered form with a par value of thirty-four United States dollars (USD 34.-) each (the Ordinary Shares), all subscribed and fully paid-up. The holder(s) of Ordinary Shares are hereinafter individually referred to as an Ordinary Partner and collectively to as the Ordinary Partners.

5.2. The Company's corporate capital is also represented by two hundred fourteen (214) preferred equity stock certificates with a par value of thirty-four United States dollars (USD 34.-) each (the PESCOs), which are redeemable in accordance with these Articles. The holder(s) of PESCOs are hereinafter individually referred to as a PESCO Partner and collectively to as the PESCO Partners.

5.3. The entire corporate capital thus amounts to twenty-four thousand two hundred seventy-six United States dollars (USD 24,276)»

There being no further business, the meeting is terminated.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present increase of capital, is approximately EUR 2,000.- (two thousand euros).

The undersigned notary, who knows and understands English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, she signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le vingt et unième jour du mois de décembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch.

A comparu:

FORUM ABSOLUTE RETURN FUND, Ltd, une société organisée en vertu du droit des British Virgin Islands, avec siège social à c/o FGC CORPORATE SERVICES 125 Main Street, PO Box 144, Road Town, Tortola, BVI, immatriculée au Registre des Sociétés sous le numéro 405595 (l'Associé Unique),

ici représentée par Maître Elisabeth Maas, avocat, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 20 décembre 2006.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme décrit ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- L'intégralité du capital social de LW FORUM ABSOLUTE RETURN INVESTMENT S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, constituée par acte notarié de Maître Henri Hellinckx, prénommé, daté du 26 juillet 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 17 octobre 2006 numéro 1944 (la Société), est représentée et la présente assemblée est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les points portés à l'ordre du jour.

- Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par acte notarié de Maître Henri Hellinckx, prénommé, daté du 14 septembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 22 novembre 2006 numéro 2184.

- le capital social de la Société est fixé à vingt-cinq mille cinq cents dollars des Etats-Unis (USD 25.500,-), représenté par cinq cents (500) parts sociales ordinaires sous forme nominative (les Parts Sociales Ordinaires) et deux cent cinquante (250) certificats de parts privilégiées (les PESCOs) d'une valeur nominale de trente-quatre dollars des États-Unis (USD 34,-) chacune.

La partie comparante, représentée par son mandataire, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de réduire le capital social de la Société d'un montant de mille deux cent vingt-quatre dollars des États-Unis (USD 1.224,-) par l'annulation de trente-six (36) PESCOs pour ainsi fixer le capital social de la Société à un montant de vingt-quatre mille deux cent soixante-seize dollars des États-Unis (USD 24.276,-) représenté par cinq cents

(500) Parts Sociales Ordinaires et deux cent quatorze (214) PESC's ayant une valeur nominale de trente-quatre dollars des Etats-Unis (USD 34,-) chacune.

En conséquence de la réduction de capital ci-dessus et conformément à l'article 5.10 des statuts de la Société, la somme de six cent quatre-vingt-neuf mille quatre cent soixante dollars des Etats-Unis et douze cents (USD 689.460,12) (c'est-à-dire dix-neuf mille cent cinquante et un dollars des Etats-Unis et soixante-sept cents (USD 19.151,67) par PESC annulé) sera payée à l'Associé Unique.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution précédente, l'Associé Unique décide de modifier l'article 5, premier, deuxième et troisième paragraphes des statuts de la Société qui auront désormais la teneur suivante:

« Art. 5.

5.1. Le capital social est représenté par cinq cents (500) parts sociales ordinaires sous forme nominative d'une valeur nominale de trente-quatre dollars des États-Unis (USD 34,-) chacune (les Parts Sociales Ordinaires), toutes souscrites et entièrement libérées. Le(s) détenteur(s) de Parts Sociales Ordinaires est/sont défini(s) ci-après, individuellement l'Associé Ordinaire et collectivement les Associés Ordinaires.

5.2. Le capital social est aussi représenté par deux cent quatorze (214) certificats de parts privilégiées d'une valeur nominale de trente-quatre dollars des États-Unis (USD 34,-) chacune (les PESC's), rachetables conformément aux présents Statuts. Le(s) détenteur(s) de PESC's est/sont défini(s) ci-après, individuellement l'Associé PESC et collectivement les Associés PESC.

5.3. La totalité du capital social s'élève à vingt-quatre mille deux cent soixante-seize dollars des États-Unis (USD 24.276).»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de l'augmentation de capital à environ EUR 2.000,- (deux mille euros).

Le notaire soussigné, qui a personnellement connaissance de la langue anglaise, déclare que le mandataire des parties comparantes l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des parties comparantes, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: E. Maas, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 29 décembre 2006, vol. 440, fol. 53, case 2. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 29 décembre 2006.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007027489/242/134.

(070021498) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2007.

Bottling Holdings Investment (Luxembourg), Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1818 Howald, 2, rue des Joncs.

R.C.S. Luxembourg B 105.089.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 25 janvier 2007.

Pour la société

P. Decker

Notaire

Référence de publication: 2007026886/206/13.

(070021062) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2007.

Steel and Logistic Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 35, Parc d'Activité Syrdall.
R.C.S. Luxembourg B 97.042.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007026889/1420/12.

Enregistré à Luxembourg, le 2 février 2007, réf. LSO-CB00703. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070021164) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2007.

MassMutual Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1536 Luxembourg, 3, rue du Fossé.
R.C.S. Luxembourg B 26.334.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Baden

Notaire

Référence de publication: 2007026890/7241/11.

(070021210) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2007.

Marie Etoile S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R.C.S. Luxembourg B 50.806.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 45699 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

J. Elvinger

Notaire

Référence de publication: 2007026891/2111/11.

(070021215) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2007.

Nyle Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 21, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 122.805.

Extrait de la résolution prise par les gérants de la Société, datée du 24 janvier 2007

Les gérants de la Société ont décidé en date du 24 janvier 2007, de transférer le siège de la Société du 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, au 21, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg avec effet immédiat.

Luxembourg, le 1^{er} février 2007.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007026896/710/15.

Enregistré à Luxembourg, le 5 février 2007, réf. LSO-CB00752. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070021255) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2007.

Taan, s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1225 Luxembourg, 4, rue Béatrix de Bourbon.
R.C.S. Luxembourg B 80.613.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007026892/1420/12.

Enregistré à Luxembourg, le 2 février 2007, réf. LSO-CB00707. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070021165) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2007.

Evraz Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 105.615.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n ° 45470 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

J. Elvinger

Notaire

Référence de publication: 2007026893/211/11.

(070021222) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2007.

Voyages TAKI-TALA S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 57, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 23.249.

Le bilan au 7 novembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007026895/1420/12.

Enregistré à Luxembourg, le 2 février 2007, réf. LSO-CB00715. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070021167) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2007.

Serengeti S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 99.250.

En vertu de l'article 79(1) de la loi sur le Registre de Commerce et des Sociétés du 19 décembre 2002, le bilan abrégé au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 février 2007.

Signature

Référence de publication: 2007026907/777/13.

Enregistré à Luxembourg, le 31 janvier 2007, réf. LSO-CA10795. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070021142) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2007.

World Travel BTI S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2420 Luxembourg,

R.C.S. Luxembourg B 36.786.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007026898/1420/12.

Enregistré à Luxembourg, le 2 février 2007, réf. LSO-CB00714. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070021169) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2007.

"Praetor Global Fund", Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 4, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 100.490.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A Luxembourg, le 5 février 2007.
Pour PRAETOR GLOBAL FUND
SELLA BANKLUXEMBOURG S.A.
L'Agent Domiciliaire
Signature

Référence de publication: 2007026899/1494/16.

Enregistré à Luxembourg, le 7 février 2007, réf. LSO-CB01611. - Reçu 92 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070021171) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2007.

European Manufacturers' Representatives S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 26, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 96.022.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue au siège social le 29 janvier 2007

A l'unanimité, il a été décidé ce qui suit:

1- L'Assemblée décide de transférer le siège social de la société à 26, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg

2- Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée après lecture du procès-verbal qui est signé par le Président, le Secrétaire et le Scrutateur.

Signature / Signature / Signature
Le Président / Le Secrétaire / Le Scrutateur

Référence de publication: 2007026900/7360/17.

Enregistré à Luxembourg, le 8 février 2007, réf. LSO-CB01828. - Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070020929) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2007.

Genpact Global Holdings SICAR S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 201.201.718,00.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 104.548.

In the year two thousand six, the nineteenth day of December.

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Mersch, Grand Duchy of Luxembourg.

was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of GENPACT GLOBAL HOLDINGS SICAR S.à r.l., a Luxembourg investment company in risk capital in the form of a private limited liability company (société d'investissement en capital à risque sous forme de société à responsabilité limitée), with its registered office at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 104.548 (the Company). The Company has been incorporated on 6 December 2004 pursuant to a deed of the undersigned notary, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations - N° 164 of 23 February 2005. The articles of association of the Company have been amended several time as and for the last time by the undersigned notary dated 12 December 2006, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

There appeared:

1) GENPACT GLOBAL (LUX), a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), with its registered office at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 104.547,

2) GE CAPITAL INTERNATIONAL (MAURITIUS), a corporation organised under the laws of Mauritius and having its registered office at Edith Cavell Street, Port Louis, Mauritius,

3) WIH HOLDINGS, a private company limited by shares organised under the laws of Mauritius and having its registered office at C/O ANAND S. PATHAK P&A LAW OFFICES, 1st Floor, Dr. Gopal Das Bhavan, 28 Barakhamba Road, New Delhi, 110 001 India,

4) BANK SAL. OPPENHEIM JR. & CIE. (LUXEMBOURG) S.A., a credit institution organised as a public limited company, with registered office 4, rue Jean Monnet, L - 2180 Luxembourg, being registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 44.365,

All hereby represented by Annick Braquet, with professional address in Mersch,
by virtue of a proxy given under private seal.

Such proxies after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing parties and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The parties, represented as stated here above, have requested the undersigned notary to record the following:

I. That 3,077,868 (three million seventy-seven thousand eight hundred and sixty-eight) series A preferred shares, 3,017,868 (three million seventeen thousand eight hundred and sixty-eight) series B preferred shares, and 394,586 (three hundred ninety-four thousand five hundred and eighty-six) common shares, having a par value of USD 31.- (thirty-one United States Dollars) each, representing the entirety of the share capital of the Company, are duly represented at this Meeting which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on the agenda, hereinafter reproduced;

II. that the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Waiver of the convening notices;

2. Increase of the share capital of the Company by an amount of USD 1,736.- (one thousand seven hundred and thirty-six US Dollars) in order to bring the share capital from its present amount of USD 201,199,982.- (two hundred and one million one hundred and ninety-nine thousand nine hundred and eighty-two United States Dollars), represented by 3,077,868 (three million seventy-seven thousand eight hundred and sixty-eight) series A preferred shares, 3,017,868 (three million seventeen thousand eight hundred and sixty-eight) series B preferred shares, and 394,586 (three hundred ninety-four thousand five hundred and eighty-six) common shares, having a par value of USD 31.- (thirty-one United States Dollars) each, to an amount of USD 201,201,718.- (two hundred and one million two hundred one thousand seven hundred eighteen United States Dollars), represented by 3,077,868.- (three million seventy-seven thousand eight hundred and sixty-eight) series A preferred shares, 3,017,868 (three million seventeen thousand eight hundred and sixty-eight) series B preferred shares and 394,642 (three hundred and ninety-four thousand six hundred forty-two) common shares, having a par value of USD 31.- (thirty-one US Dollars) each;

3. Subscription to the share capital increase specified under item 2. above by BANK SAL. OPPENHEIM JR. & CIE. (LUXEMBOURG) S.A. and payment in cash of the share capital increase;

4. Subsequent amendment to article 4 first paragraph of the articles of association of the Company (the Articles) in order to reflect the share capital increase specified under item 2. above;

5. Amendment to the share register of the Company in order to reflect the above changes with power and authority to any manager of the Company and any lawyer or employee of ALLEN & OVERY LUXEMBOURG, to proceed, under his/her sole signature, on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the share register of the Company; and

6. Miscellaneous.

III. that the Meeting has taken the following resolutions unanimously:

First resolution

The entirety of the corporate share capital being represented at the present Meeting, the Meeting waives the convening notices, the shareholders represented consider themselves as duly convened and declare having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to them in advance.

Second resolution

The Meeting resolves to increase the share capital of the Company by an amount of USD 1,736.- (one thousand seven hundred and thirty-six US Dollars) in order to bring the share capital from its present amount of USD 201,199,982.- (two hundred and one million one hundred and ninety-nine thousand nine hundred and eighty-two United States Dollars), represented by 3,077,868 (three million seventy-seven thousand eight hundred and sixty-eight) series A preferred shares, 3,017,868 (three million seventeen thousand eight hundred and sixty-eight) series B preferred shares, and 394,586 (three hundred ninety-four thousand five hundred and eighty-six) common shares, having a par value of USD 31.- (thirty-one United States Dollars) each, to an amount of USD 201,201,718.- (two hundred and one million two hundred one thousand seven hundred eighteen United States Dollars) by way of creation and issue of 56 (fifty-six) common shares of the Company, having a par value of USD 31.- (thirty one US Dollars) each, and the Meeting hereby issues such new common shares.

Third resolution

The Meeting resolves to accept and record the following intervention, subscription to and full payment of the 56 (fifty-six) newly issued common shares of the Company as follows:

Intervention - Subscription - Payment

BANK SAL. OPPENHEIM JR. & CIE. (LUXEMBOURG) S.A., a credit institution organised as a public limited company, with registered office 4, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, being registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 44.365, hereby represented by Annick Braquet, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal, declares (i) to subscribe to the 56 (fifty-six) newly issued common shares of the Company having a par value of USD 31.- (thirty one US Dollars) each and (ii) to fully pay them up by way of a contribution in cash consisting of a payment in an aggregate amount of USD 34,888.- (thirty-four thousand eight hundred eighty-eight US Dollars).

The contribution in cash, in the aggregate amount USD 34,888.- (thirty-four thousand eight hundred eighty-eight US Dollars) is to be allocated as follows:

(i) an amount of USD 1,736.- (one thousand seven hundred thirty-six US Dollars) to the nominal share capital account of the Company; and

(ii) the balance of USD 33,152.- (thirty-three thousand one hundred fifty-two US Dollars) to the share premium account of the Company.

The aggregate amount of USD 34,888.- (thirty-four thousand eight hundred eighty-eight US Dollars) is forthwith at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary by means of a blocking certificate issued by FORTIS BANQUE LUXEMBOURG S.A. on 18 December 2006 confirming the availability of the subscription amount on the Company's bank account and the notary expressly acknowledges the availability of the funds so paid.

Fourth resolution

The Meeting resolves to amend article 4 first paragraph of the Articles in order to reflect the above resolutions, so that it reads henceforth as follows:

«The Company's subscribed capital is set at USD 201,201,718.- (two hundred and one million two hundred one thousand seven hundred eighteen United States Dollars) divided into 3,077,868 (three million seventy-seven thousand eight hundred and sixty-eight) series A preferred shares designated as Series A Preferred Stock, 3,017,868 (three million seventeen thousand eight hundred and sixty-eight) series B preferred shares designated as Series B Preferred Stock, (together with the Series A Preferred Stock, the Preferred Stock) and 394,642 (three hundred ninety-four thousand six hundred and forty-two) common shares (the Common Stock) (together the Shares or the Stock), each with a par value of USD 31.- (thirty-one US Dollars) (the Share Capital).»

Fifth resolution

The Meeting resolves to amend the share register of the Company in order to reflect the above changes and hereby empowers and authorizes any manager of the Company and any lawyer or employee of ALLEN & OVERY LUXEMBOURG to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the share register of the Company and to see to any formalities in connection therewith.

Estimate of costs

For the purpose of the registration, the amount of USD 34,888.- (thirty-four thousand eight hundred eighty-eight US Dollars) is valued at EUR 26,563.13 (twenty-six thousand five hundred and sixty-three euros thirteen cents).

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately EUR 1,800.- (one thousand eight hundred euros).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed is drawn in Mersch, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, the proxyholder of the appearing parties signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le dix-neuf décembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch, au Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des associés de GENPACT GLOBAL HOLDINGS SICAR S.à r.l., une société d'investissement en capital à risque de droit luxembourgeois sous forme de société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 104.548 (la Société). La Société a été constituée suivant un acte du notaire soussigné, en date du 6 décembre 2004 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés

et Associations - N ° 164 du 23 février 2005. Les statuts de la Société ont été modifiés plusieurs fois, et pour la dernière fois en vertu d'un acte du notaire soussigné en date du 12 décembre 2006, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Ont comparu:

1) GENPACT GLOBAL (LUX), une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 104.547,

2) GE CAPITAL INTERNATIONAL (MAURITIUS), une société régie par le droit de Maurice, ayant son siège social à Edith Cavell Street, à Port Louis, à Maurice,

3) WIH HOLDINGS, une société régie par le droit de Maurice, ayant son siège social au C/O ANAND S. PATHAK P&A LAW OFFICES, 1st Floor, Dr. Gopal Das Bhavan, 28 Barakhamba Road, à New Delhi 110 001 en Inde,

4) BANK SAL. OPPENHEIM JR. & CIE (LUXEMBOURG) S.A., une institution de crédit sous forme de société anonyme, ayant son siège social au 4, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 44.365,

Toutes ici représentées par Annick Braquet, avec adresse professionnelle à Mersch, en vertu de quatre procurations sous seing privé.

Les procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire agissant au nom des parties comparantes et par le notaire instrumentaire, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées ensemble avec celui-ci.

Les parties, représentées selon les modalités susmentionnées, ont requis le notaire instrumentaire d'acte ce qui suit:

I. que 3.077.868 (trois millions soixante-dix-sept mille huit cent soixante-huit) parts sociales préférentielles de catégorie A, 3.017.868 (trois millions dix-sept mille huit cent soixante-huit) parts sociales préférentielles de catégorie B, et 394.586 (trois cent quatre-vingt-quatorze mille cinq cent quatre-vingt-six) parts sociales ordinaires, ayant une valeur nominale de USD 31,- (trente-et-un Dollars des Etats-Unis d'Amérique) chacune, représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont dûment représentées à la présente Assemblée de la Société, laquelle peut par conséquent être considérée comme dûment constituée et apte à délibérer des points de l'ordre du jour mentionnés ci-dessous;

II. que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Renonciation aux formalités de convocation;

2. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de USD 1.736,- (mille sept cent trente-six Dollars des Etats-Unis d'Amérique) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de 201.199.982,- (deux cent un millions cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-deux Dollars des Etats-Unis d'Amérique), représenté par 3.077.868,- (trois millions soixante-dix-sept mille huit cent soixante-huit) parts sociales préférentielles de catégorie A, 3.017.868 (trois millions dix-sept mille huit cent soixante-huit) parts sociales préférentielles de catégorie B, et 394.586 (trois cent quatre-vingt-quatorze mille cinq cent quatre-vingt-six) parts sociales ordinaires, ayant une valeur nominale de USD 31,- (trente-et-un Dollars des Etats-Unis d'Amérique) chacune, à un montant de USD 201.201.718,- (deux cent un millions deux cent un mille sept cent dix-huit Dollars des Etats-Unis d'Amérique) représenté par 3.077.868 (trois millions soixante-dix-sept mille huit cent soixante-huit) parts sociales préférentielles de catégorie A, 3.017.868 (trois millions dix-sept mille huit cent soixante-huit) parts sociales préférentielles de catégorie B, et 394.642 (trois cent quatre-vingt-quatorze mille six cent quarante-deux) parts sociales ordinaires, ayant une valeur nominale de USD 31,- (trente-et-un Dollars des Etats-Unis d'Amérique) chacune;

3. Souscription et paiement en numéraire de l'augmentation de capital social indiquée au point 2. ci-dessus par BANK SAL. OPPENHEIM JR. & CIE (LUXEMBOURG) S.A.;

4. Modification consécutive du premier paragraphe de l'article 4. des statuts de la Société (les Statuts) afin d'y refléter l'augmentation de capital social spécifiée au point 2. ci-dessus;

5. Modification du registre de parts sociales de la Société afin d'y refléter les modifications ci-dessus, avec pouvoir et autorisation à tout gérant de la Société et à tout avocat ou employé de ALLEN & OVERY LUXEMBOURG de procéder, sous sa seule signature et pour le compte de la Société, à l'enregistrement des nouvelles parts sociales émises dans le registre de parts sociales de la Société; et

6. Divers.

III. que l'Assemblée a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'intégralité du capital social de la Société étant représentée à la présente Assemblée, l'Assemblée décide de renoncer aux formalités de convocation, les associés de la Société représentés se considérant comme dûment convoqués et déclarant avoir pris connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué par avance.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de USD 1.736,- (mille sept cent trente-six Dollars des Etats-Unis d'Amérique) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de 201.199.982 (deux cent un millions cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-deux Dollars des Etats-Unis d'Amérique),

représenté par 3.077.868 (trois millions soixante-dix-sept mille huit cent soixante-huit) parts sociales préférentielles de catégorie A, 3.017.868 (trois millions dix-sept mille huit cent soixante-huit) parts sociales préférentielles de catégorie B, et 394.586 (trois cent quatre-vingt-quatorze mille cinq cent quatre-vingt-six) parts sociales ordinaires, ayant une valeur nominale de USD 31,- (trente-et-un Dollars des Etats-Unis d'Amérique) chacune, à un montant de USD 201.201.718,- (deux cent un millions deux cent un mille sept cent dix-huit Dollars des Etats-Unis d'Amérique), par voie de création de 56 (cinquante-six) parts sociales ordinaires de la Société, ayant une valeur nominale de USD 31,- (trente et un Dollars des Etats-Unis d'Amérique) chacune. L'Assemblée émet par conséquent lesdites parts sociales ordinaires.

Troisième résolution

L'Assemblée décide d'accepter et d'enregistrer l'intervention, la souscription et la libération suivantes des 24 (vingt-quatre) parts sociales ordinaires nouvellement émises de la Société de la manière suivante:

Intervention, Souscription et Libération

BANK SAL. OPPENHEIM JR. & CIE (LUXEMBOURG) S.A., une institution de crédit sous forme de société anonyme, ayant son siège social au 4, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 44.365, ci-après représentée par Annick Braquet, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé, déclare (i) souscrire à 56 (cinquante-six) parts sociales ordinaires nouvellement émises de la Société, ayant une valeur nominale de USD 31,- (trente et un Dollars des Etats-Unis d'Amérique) chacune et (ii) les libérer entièrement par voie d'apport en numéraire consistant en le paiement d'un montant total de USD 34.888,- (trente-quatre mille huit cent quatre-vingt-huit Dollars des Etats-Unis d'Amérique).

L'apport en numéraire, d'un montant total de USD 34.888,- (trente-quatre mille huit cent quatre-vingt-huit Dollars des Etats-Unis d'Amérique) devra être alloué comme suit:

1. un montant de USD 1.736,- (mille sept cent trente-six Dollars des Etats-Unis d'Amérique) sera attribué au compte capital social nominal de la Société; et

2. le solde de USD 33.152,- (trente-trois mille cent cinquante-deux Dollars des Etats-Unis d'Amérique) sera attribué au compte de prime d'émission de la Société;

Le montant total de USD 34.888,- (trente-quatre mille huit cent quatre-vingt-huit Dollars des Etats-Unis d'Amérique) est par conséquent à l'entière disponibilité de la Société, comme en atteste le certificat de blocage émis par FORTIS BANQUE LUXEMBOURG S.A. le 18 décembre 2006 présenté au notaire instrumentaire, certificat qui confirme la disponibilité du montant de souscription sur le compte bancaire de la Société. Le notaire instrumentaire reconnaît expressément la disponibilité des fonds ainsi versés.

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de modifier le premier paragraphe de l'article 4 des Statuts de la Société, afin d'y refléter les modifications ci-dessus. Il aura désormais la teneur suivante:

«Le capital social de la Société est établi à USD 201.201.718,- (deux cent un millions deux cent un mille sept cent dix-huit Dollars des Etats-Unis d'Amérique), représenté par 3.077.868 (trois millions soixante-dix-sept mille huit cent soixante-huit) parts sociales préférentielles de catégorie A désignées Parts Sociales Préférentielles de Catégorie A, 3.017.868 (trois millions dix-sept mille huit cent soixante-huit) parts sociales préférentielles de catégorie B désignées Parts Sociales Préférentielles de Catégorie B, et 394.642 (trois cent quatre-vingt-quatorze mille six cent quarante-deux) parts sociales ordinaires (les Parts Sociales Ordinaires) (désignées ensemble les Parts Sociales), ayant une valeur nominale de USD 31,- (trente-et-un Dollars des Etats-Unis d'Amérique) chacune (le Capital Social).»

Cinquième résolution

L'Assemblée décide de modifier le registre de parts sociales de la Société afin d'y refléter les modifications ci-dessus, et confère pouvoir et autorisation à tout gérant de la Société et à tout avocat ou employé de ALLEN & OVERY LUXEMBOURG de procéder pour le compte de la Société, à l'enregistrement des nouvelles parts sociales émises dans le registre de parts sociales de la Société et d'effectuer toutes les formalités y afférentes.

Estimation des frais

Pour les besoins de l'enregistrement, le montant de USD 34.888,- (trente-quatre mille huit cent quatre-vingt-huit Dollars des Etats-Unis d'Amérique) est évalué à EUR 26.563,13 (vingt-six mille cinq cent soixante-trois euros treize centimes).

Les dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte sont estimés approximativement à EUR 1.800,- (mille huit cents euros).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de ces mêmes parties comparantes, et en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Mersch.

Et après lecture faite aux mandataires des parties comparantes, lesdits mandataires ont signé ensemble avec le notaire l'original du présent acte.

Signé: A. Braquet, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 28 décembre 2006, vol. 440, fol. 48, case 3. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 29 décembre 2006.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007027493/242/252.

(070021465) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2007.

American Manufacturers' Representatives S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 26, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 93.655.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue au siège social le 29 janvier 2007

A l'unanimité, il a été décidé ce qui suit:

1- L'Assemblée décide de transférer le siège social de la société à 26, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg

2- Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée après lecture du procès-verbal qui est signé par le Président, le Secrétaire et le Scrutateur.

Signature / Signature / Signature

Le Président / Le Secrétaire / Le Scrutateur

Référence de publication: 2007026902/7360/17.

Enregistré à Luxembourg, le 8 février 2007, réf. LSO-CB01826. - Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070020925) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2007.

Arcipelagos Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 4, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 98.520.

—
Le bilan au 30 septembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A Luxembourg, le 5 février 2007.

Pour ARCIPELAGOS SICAV

SELLA BANKLUXEMBOURG S.A.

L' Agent domiciliataire

Signature

Référence de publication: 2007026903/1494/16.

Enregistré à Luxembourg, le 7 février 2007, réf. LSO-CB01603. - Reçu 128 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070021173) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2007.

S 3 I S.A. (International Industrial Investment), Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 28, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 41.813.

—
Extrait de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 15 janvier 2007

Le Conseil d'Administration décide de transférer le siège social de la société au 28, boulevard Joseph II L-1840 Luxembourg.

Luxembourg, le 17 janvier 2007.

Pour copie conforme
FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A.
Signature

Référence de publication: 2007026904/657/16.

Enregistré à Luxembourg, le 24 janvier 2007, réf. LSO-CA08690. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070021348) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2007.

Cosmos Lux International, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 4, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 41.467.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A Luxembourg, le 5 février 2007.

Pour COSMOS LUX INTERNATIONAL

SELLA BANKLUXEMBOURG S.A.

L'Agent domiciliataire

Signature

Référence de publication: 2007026905/1494/16.

Enregistré à Luxembourg, le 7 février 2007, réf. LSO-CB01616. - Reçu 60 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070021174) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2007.

Echo Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 28, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 28.309.

Extrait de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 15 janvier 2007

Le Conseil d'Administration décide de transférer le siège social de la société au 28, boulevard Joseph II L-1840 Luxembourg

Luxembourg, le 17 janvier 2007.

Pour copie conforme

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A.

Signature

Référence de publication: 2007026910/657/16.

Enregistré à Luxembourg, le 19 janvier 2007, réf. LSO-CA07271. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070021346) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2007.

Gustaf S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 93.267.

Le bilan et le compte de profits et de pertes au 30 avril 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 février 2007.

Pour GUSTAF S.à r.l.
UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES S.à r.l.
Gérant
Signatures

Référence de publication: 2007026911/29/17.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} février 2007, réf. LSO-CB00109. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070021088) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2007.

Flaminia S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 59.079.

1. Le siège social de la société FLAMINIA S.à r.l. est dénoncé avec effet immédiat.
2. Mme Luisella Moreschi a démissionné avec effet immédiat de son poste de gérante au sein de la société.
3. Le contrat de domiciliation à durée indéterminée conclu entre la société FLAMINIA S.à r.l. et LUXEMBOURG MANAGEMENT COMPANY GROUP S.A. (LMC GROUP S.A.), est résilié avec effet immédiat.

Luxembourg, le 16 janvier 2007.

L.M.C GROUP S.A.

Signature

Référence de publication: 2007026913/744/15.

Enregistré à Luxembourg, le 30 janvier 2007, réf. LSO-CA10520. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070021233) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2007.

Gustaf S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 93.267.

Le bilan et le compte de profits et de pertes au 30 avril 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 février 2007.

Pour GUSTAF S.à r.l.

UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES S.à r.l.

Gérant

Signatures

Référence de publication: 2007026915/29/17.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} février 2007, réf. LSO-CB00110. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070021089) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2007.

DB Valoren S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 111.379.

Statuts coordonnés rectificatifs (en remplacement des statuts coordonnés déposés le 29 décembre 2006 référence L060143108.04), déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 février 2007.

G. Lecuit

Notaire

Référence de publication: 2007026929/220/13.

(070021038) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2007.

Rearden L Holdings 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 495.100,00.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12-14, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 123.046.

In the year two thousand and six, on the nineteenth day of December.

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Mersch, Grand duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of REARDEN L HOLDINGS 2 S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 12-14, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, under process of being registered with the Luxembourg Trade and Companies Register, incorporated pursuant to a deed of the Undersigned on December 8, 2006, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the Company).

There appeared:

REARDEN L HOLDINGS 1 S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 12-14, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, under process of being registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (the Sole Shareholder)

hereby represented by Annick Braquet, with professional address in Mersch, by virtue of a proxy.

Which proxy, after having been signed *in* varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Sole Shareholder has requested the undersigned notary to record the following:

I. That the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Increase of the share capital of the Company by an amount of EUR 110,000.- (one hundred and ten thousand) in order to bring the share capital from its present amount of EUR 12,500.- (twelve thousand and five hundred euros), represented by 500 (five hundred) shares of the Company having a par value of EUR 25.- (twenty-five euro) each, to EUR 122,500.- (one hundred and twenty-two thousand and five hundred euros) by the issuance of 4,400 new shares of the Company having a par value of EUR 25.- each, by way of the conversion of an amount of EUR 110,000.- out of the Company's contribution premium account.

2. Increase of the share capital of the Company by an amount of EUR 372,600.- (three hundred seventy-two thousand and six hundred euros) in order to bring the share capital from its present amount of EUR 122,500.- (one hundred and twenty-two thousand and five hundred euros), represented by 4,900 (four thousand and nine hundred) shares of the Company having a par value of EUR 25.- (twenty-five euros) each, to EUR 495,100.- (four hundred ninety-five thousand one hundred euro), by way of the issue of 14,904 (fourteen thousand and nine hundred and four) new shares of the Company, having a par value of EUR 25.- (twenty-five euros) each, by way of a contribution in cash;

3. Subscription for and Payment of the increase of the share capital adopted under items 1 and 2 above;

4. Acknowledgment of the subsequent shareholding;

5. Subsequent amendment of article 5.1 of the articles of association of the Company (the Articles) in order to reflect the increase of the share capital adopted under item 1 above;

6. Amendment to the share register of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the share register of the Company; and

7. Miscellaneous.

II. That the Meeting has taken the following resolutions:

First resolution

The Meeting resolves to increase the share capital of the Company by an amount of EUR 110,000.- (one hundred and ten thousand euros), so as to bring from its current amount of EUR 12,500.- (twelve thousand and five hundred euros), represented by 500 (five hundred) shares of the Company having a par value of EUR 25.- (twenty-five euros) each, to EUR 122,500.- (one hundred and twenty-two thousand and five hundred euros) by the issuance of 4,400 (four thousand four hundred) new shares of the Company having a par value of EUR 25.- (twenty-five euros) each, by way of the conversion of an amount of EUR 110,000.- (one hundred and ten thousand euros) out of the Company's contribution premium account

Second resolution

The Meeting resolves to increase and it hereby increases the share capital of the Company by an amount of EUR 372,600.- (three hundred seventy-two thousand and six hundred euros) in order to bring the share capital from its present amount of EUR 122,500.- (one hundred and twenty-two thousand and five hundred euros), represented by 4,900.- (four thousand and nine hundred) shares of the Company having a par value of EUR 25.- (twenty-five euros) each, to EUR

495,100.- (four hundred ninety-five thousand one hundred euros), by way of the issue of 14,904 (fourteen thousand and nine hundred and four) new shares of the Company, having a par value of EUR 25.- (twenty-five euros) new shares of the Company, having a par value of EUR 25.- (twenty-five euros) each.

Subscription - Payment

REARDEN L HOLDINGS 1 S.à.r.l., prenamed, represented by Annick Braquet, prenamed, by virtue of a proxy, declares to subscribe for 19,304 (nineteen thousand three hundred and four) new shares and further declares to fully pay them up by way of

(i) a contribution in cash in the aggregate amount of 372,600 (three hundred seventy-two thousand and six hundred euros), evidence of which has been given to the undersigned notary, who acknowledges it.

Such contribution in an aggregate amount of 372,600 (three hundred seventy-two thousand and six hundred euros) made to the Company is to be allocated to the share capital account of the Company; and

(ii) by way of conversion of the Company's contribution premium account in an amount of EUR 110,000.- (one hundred and ten thousand euros).

Proof of the existence of such contribution premium account has been given to the undersigned notary by (i) a balance sheet of the Company as of December 19, 2006 and (ii) a management certificate of the Company as of the date hereof. Such balance sheet and certificate after signature ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Third resolution

The Meeting resolves to record that the shareholding in the Company is, further to the increase in capital, as follows:

	Shares
REARDEN L HOLDINGS 1 s.à.r.l., prenamed	19,804
Total:	19,804

Fourth resolution

As a consequence of the foregoing resolutions, the Meeting resolves to amend article 5.1 of the Articles so that it shall henceforth read as follows:

«5.1. The Company's corporate capital is fixed at EUR 495,100.- (four hundred ninety-five thousand one hundred euros), represented by 19,804 (nineteen thousand eight hundred and four) shares in registered form with a par value of EUR 25.- (twenty-five euros) each, all subscribed and fully paid up.»

Fifth resolution

The Meeting resolves to amend the share register of the Company in order to reflect the above changes and empowers and authorizes any manager of the Company, to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the share register of the Company.

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately EUR 6,000.-

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed is drawn in Mersch, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le dix-neuf décembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch, Grand-Duché de Luxembourg.

s'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de REARDEN L HOLDINGS 2 S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois avec siège social au 12-14, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, en cours d'enregistrement auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, le 8 décembre 2006, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, (la Société).

A comparu:

REARDEN L HOLDINGS 1 S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois avec siège social au 12-14, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, en cours d'enregistrement auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg (l'Associé Unique),

ici représentée par Annick Braquet, avec adresse professionnelle à Mersch, en vertu d'une procuration.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant au nom de la partie comparante et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci auprès des autorités d'enregistrement.

L'Associé Unique a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

Les parties comparantes, représentées comme indiqué ci-dessus, représentent l'intégralité du capital social émis et échu de la Société, de sorte que l'assemblée peut valablement statuer sur tous les points de l'ordre du jour dont les associés ont été dûment informés, et ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit.

I. L'ordre du jour de l'assemblée est libellé comme suit:

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de EUR 110.000,- (cent dix mille euros) afin de porter le capital social de son montant actuel de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros) représenté par 500 (cinq cents) parts sociales d'une valeur nominale EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune, à EUR 122.500,- (cent vingt-deux mille cinq cents euros) par l'émission de 4.400 (quatre mille quatre cents) nouvelles parts sociales de la Société, ayant une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune par conversion d'un montant de EUR 110.000,- (cent dix mille euros) issu du compte prime d'émission de la société.

2. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de EUR 372.600,- (trois cent soixante-douze mille six cents euros) afin de porter le capital social de son montant actuel de EUR 122.500,- (cent vingt-deux mille cinq cents euros) représenté par 4.900 (quatre mille neuf cents) nouvelles parts sociales de la Société, ayant une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune, à EUR 495.100,- (quatre cent quatre-vingt quinze mille cent euros), par l'émission de 14.904 (quatorze mille neuf cent quatre) nouvelles parts sociales de la Société, ayant une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune par un apport en numéraire;

3. Souscription à et Paiement de l'augmentation de capital mentionnée sous les points 1 et 2 ci-dessus;

4. Reconnaissance de la répartition actuelle du capital social de la Société;

5. Modification subséquente de l'article 5, premier paragraphe, des statuts de la Société (les Statuts) afin de refléter l'augmentation de capital décidée sous les points 1 et 2 ci-dessus;

6. Modification du registre des parts sociales de la Société afin d'y faire figurer les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité à tout gérant de la Société, de procéder au nom de la Société à l'enregistrement des parts sociales nouvellement émises dans le registre des parts sociales de la Société.

7. Divers.

II. Que l'Assemblée a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide d'augmenter et augmente par les présentes le capital social de la Société d'un montant de EUR 110.000,- (cent dix mille euros) afin de porter le capital social de son montant actuel de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros) représenté par 500 (cinq cents) parts sociales d'une valeur nominale EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune, à EUR 122.500,- (cent vingt-deux mille cinq cents euros) par l'émission de 4.400 (quatre mille quatre cents) nouvelles parts sociales de la Société, ayant une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune par conversion d'un montant de EUR 110.000,- (cent dix mille euros) issu du compte prime d'émission de la société.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide d'augmenter et augmente par les présentes le capital social de la Société d'un montant de EUR 372.600,- (trois cent soixante-douze mille six cents euros) afin de porter le capital social de son montant actuel de EUR 122.500,- (cent vingt-deux mille cinq cents euros) par l'émission de 4.400 (quatre mille quatre cents) nouvelles parts sociales de la Société, ayant une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune, à EUR 495.100,- (quatre cent quatre-vingt-quinze mille cent euros) par l'émission de 14.904 (quatorze mille neuf cent quatre) nouvelles parts sociales de la Société, ayant une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune.

Souscription - Paiement

REARDEN L HOLDINGS 1 S.à.r.l., susmentionnée, représentée par Annick Braquet, susmentionnée, en vertu d'une procuration, déclare souscrire aux 19.304 (dix neuf mille trois cent quatre) nouvelles parts sociales de la Société, et déclare les payer intégralement par la voie de:

i) un apport en numéraire d'un montant total de EUR 372.600,- (trois cent soixante-douze mille six cents euros) dont la preuve a été rapportée au notaire instrumentant, qui déclare le reconnaître;

Cet apport d'un montant total de EUR 372.600,- (trois cent soixante-douze mille six cents euros) fait à la Société sera affecté au compte capital social nominal de la Société; et

ii) par la voie de conversion d'un montant de EUR 110.000,- (cent dix mille euros) issu du compte prime d'émission de la société.

La preuve de l'existence d'un tel compte a été donnée au notaire instrumentant par (i) un bilan de la Société au 19 décembre 2006 et ii) un certificat émis par la direction de la Société à la date des présentes. Ces bilan comptable et certificat après avoir été signés ne varietur par le mandataire de la partie comparante et par le notaire instrumentant seront annexés au présent acte notarié pour être enregistrés auprès des autorités d'enregistrement.

Troisième résolution

L'Assemblée décide d'enregistrer que la composition du capital social dans la Société est, à la suite de l'augmentation de capital, comme suit:

	Parts sociales
REARDEN L HOLDINGS 1 S.à.r.l., susmentionnée	19.804
Total:	19.804

Quatrième résolution

En conséquence des résolutions qui précèdent, l'Assemblée décide de modifier l'article 5, premier paragraphe, des Statuts de sorte qu'il aura la teneur suivante:

«5.1. Le capital social de la Société est fixé à EUR 495.100,- (quatre cent quatre-vingt-quinze mille cent euros), représenté par 19.804 (dix-neuf mille huit cent quatre) parts sociales en forme enregistrée, ayant une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.»

Cinquième résolution

L'Assemblée décide de modifier le registre des associés de la Société dans le but de refléter les changements susmentionnés et donne pouvoir et autorise n'importe quel gérant de la Société de procéder au nom de la Société à l'enregistrement des nouvelles parts émises dans le registre des associés de la Société.

Estimation des frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte sont estimés approximativement à EUR 6.000,-

Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais, déclare qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, à la requête de la même partie et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Mersch.

Et après lecture faite au mandataire des parties comparantes, ledit mandataire a signé ensemble avec nous, le notaire, l'original du présent acte.

Signé: A. Braquet, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 28 décembre 2006, vol. 440, fol. 49, case 4. — Reçu 3.726 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 29 décembre 2006.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007027491/242/200.

(070021499) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2007.

Aloft Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 43.338,00.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 115.242.

In the year two thousand and six, on the tenth day of the month of November.

Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

WALTON QUALIFIED RBM INVESTORS V, L.L.C., a limited liability company established and organised under the laws of the State of Delaware (United States of America), having its registered office at c/o THE CORPORATION TRUST COMPANY, 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware 19801 (United States of America), registered with the Secretary of State of the State of Delaware under number 4129368;

hereby represented by Hida Ozveren, attorney, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Chicago (United States of America) on 8 November 2006.

I. The said proxy shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

II. The appearing party declares that it is the sole shareholder of ALOFT INVESTMENTS S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), incorporated by a deed of Maître Blanche Moutrier, notary residing in Esch-sur-Alzette (Grand Duchy of Luxembourg) of 30

March 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1131 of 10 June 2006 (the «Company»). The Company's Articles of Incorporation have never been amended.

III. The appearing party, duly represented, having recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda:

1. To increase the Company's share capital by an amount of twenty thousand thirty-eight euros (EUR 20,038.-) so as to raise it from its current amount of twenty-three thousand three hundred euros (EUR 23,300.-) represented by five hundred (500) shares, with a nominal value of forty-six euros and sixty cents (EUR 46.60) each, to forty-three thousand three hundred thirty-eight euros (EUR 43,338.-) represented by nine hundred thirty (930) shares with a nominal value of forty-six euros and sixty cents (EUR 46.60) each.

2. To issue four hundred thirty (430) new shares so as to raise the number of shares from five hundred (500) shares to nine hundred thirty (930) shares with a nominal value of forty-six euros and sixty cents (EUR 46.60) each, having the same rights and privileges as those attached to the existing shares.

3. To accept the subscription of four hundred thirty (430) shares with a nominal value of forty-six euros and sixty cents (EUR 46.60) each by WALTON QUALIFIED RBM INVESTORS V, L.L.C., prenamed (the «Subscriber») by a contribution in cash.

4. To allocate four hundred thirty (430) shares with a nominal value of forty-six euros and sixty cents (EUR 46.60) each to the Subscriber, in consideration for its contribution in cash.

5. To amend article 5 of the Company's Articles of Incorporation so as to reflect the resolutions to be adopted under items 1 to 4.

6. Miscellaneous.

has requested the undersigned notary to document the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder resolves to increase the Company's share capital by an amount of twenty thousand thirty-eight euros (EUR 20,038.-) so as to raise it from its current amount of twenty-three thousand three hundred euros (EUR 23,300.-) represented by five hundred (500) shares, with a nominal value of forty-six euros and sixty cents (EUR 46.60) each, to forty-three thousand three hundred thirty-eight euros (EUR 43,338.-) represented by nine hundred thirty (930) shares with a nominal value of forty-six euros and sixty cents (EUR 46.60) each.

Second resolution

The sole shareholder resolves to issue four hundred thirty (430) new shares so as to raise the number of shares from five hundred (500) shares to nine hundred thirty (930) shares with a nominal value of forty-six euros and sixty cents (EUR 46.60) each, having the same rights and privileges as those attached to the existing shares, and to accept the following subscription:

Subscription/Payment

Thereupon, now appears Hida Ozveren, prenamed, acting in her capacity as duly authorized agent and attorney in fact of the Subscriber, prenamed, by virtue of a proxy given in Chicago (United States of America) on 8 November 2006.

The person appearing declared to subscribe in the name and on behalf of the Subscriber, prenamed, to four hundred thirty (430) new shares of the Company with a nominal value of forty-six euros and sixty cents (EUR 46.60) each and to make payment in full for all such new shares, by a contribution in cash.

The person appearing declared and all the participants to the extraordinary general meeting recognise that the newly issued shares have been entirely paid up in cash and that the Company has at its disposal the total amount of twenty thousand thirty-eight euros (EUR 20,038.-), proof of which is given to the undersigned notary who expressly records this statement.

Third resolution

As a result of the above resolutions, the sole shareholder RESOLVES to amend article 5 of the Company's Articles of Incorporation, which shall forthwith read as follows:

« **Art. 5.** The share capital of the Company is set at forty-three thousand three hundred thirty-eight euros (EUR 43,338.-) represented by nine hundred thirty (930) shares with a nominal value of forty-six euros and sixty cents (EUR 46.60) each, all fully subscribed and entirely paid up.

In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its par value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may redeem from its shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholders or to allocate funds to the legal reserve.»

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the Company as a result of this document are estimated at approximately 1,500.- Euros.

Declaration

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing person's proxy holder the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person's proxy holder and in case of any differences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person's proxy holder, who is known to the notary by its surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us, the notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le dix novembre.

Par-devant Nous, Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

WALTON QUALIFIED RBM INVESTORS V, L.L.C., une société établie et organisée sous les lois du Delaware (Etats-Unis d'Amérique) ayant son siège social à C/O THE CORPORATION TRUST COMPANY, 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware 19801 (Etats-Unis d'Amérique), enregistrée auprès du Secrétaire d'Etat de l'Etat du Delaware sous le numéro 4129368;

ici représentée par Hida Ozveren, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Chicago (Etats-Unis d'Amérique) le 8 novembre 2006.

I. La dite procuration restera annexée au présent acte pour être soumises aux fins d'enregistrement.

II. Le comparant déclare qu'il est l'associé unique de ALOFT INVESTMENTS S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), constituée par un acte de Maître Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg) en date du 30 mars 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N ° 1131 du 10 juin 2006 (la «Société»). Les statuts de la Société n'ont jamais été modifiés.

III. Le comparant, dûment représenté, reconnaît être entièrement informé des résolutions à prendre sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Augmentation du capital social de la Société de vingt mille trente-huit euros (EUR 20.038,-) pour le porter de son montant actuel de vingt-trois mille trois cents euros (EUR 23.300,-) représenté par cinq cents (500) parts sociales ayant une valeur nominale de quarante-six euros et soixante cents (EUR 46,60) chacune, à quarante-trois mille trois cent trente-huit euros (EUR 43.338,-) représenté par neuf cent trente (930) parts sociales ayant une valeur nominale de quarante-six euros et soixante cents (EUR 46,60) chacune.

2. Emission de quatre cent trente (430) nouvelles parts sociales afin d'augmenter le nombre de parts sociales de cinq cents (500) parts sociales à neuf cent trente (930) parts sociales ayant une valeur nominale de quarante-six euros et soixante cents (EUR 46,60) chacune et ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes.

3. Acceptation de la souscription de quatre cent trente (430) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale de quarante-six euros et soixante cents (EUR 46,60) chacune par WALTON QUALIFIED RBM INVESTORS V, L.L.C., sus-mentionné, agissant en sa qualité de souscripteur (le «Souscripteur»), par un apport en numéraire.

4. Attribution de quatre cent trente (430) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale de quarante-six euros et soixante cents (EUR 46,60) chacune au Souscripteur, en contrepartie de ses apports en numéraire.

5. Modification de l'article 5 des statuts de la Société, afin de refléter les résolutions devant être adoptées sous les points 1 à 4.

6. Divers.

a requis le notaire soussigné de documenter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital social de la Société de vingt mille trente-huit euros (EUR 20.038,-) pour le porter de son montant actuel de vingt-trois mille trois cents euros (EUR 23.300,-) représenté par cinq cents (500) parts sociales ayant une valeur nominale de quarante-six euros et soixante cents (EUR 46,60) chacune, à quarante-trois mille trois cent trente-huit euros (EUR 43.338,-) représenté par neuf cent trente (930) parts sociales ayant une valeur nominale de quarante-six euros et soixante cents (EUR 46,60) chacune.

Deuxième résolution

L'associé unique décide d'émettre quatre cent trente (430) nouvelles parts sociales afin d'augmenter le nombre de parts sociales de cinq cents (500) parts sociales à neuf cent trente (930) parts sociales ayant une valeur nominale de

quarante-six euros et soixante cents (EUR 46,60) chacune et ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes et d'accepter la souscription suivante:

Souscription/Paiement

Ensuite, a comparu Hida Ozveren, susmentionnée, agissant en sa qualité de mandataire dûment autorisé du Souscripteur, susmentionné, en vertu d'une procuration donnée à Chicago (Etats-Unis d'Amérique) le 8 novembre 2006.

Le comparant déclare souscrire, au nom et pour le compte du Souscripteur susmentionné, à quatre cent trente (430) nouvelles parts sociales de la Société, avec une valeur nominale de quarante-six euros et soixante cents (EUR 46,60) chacune et de libérer intégralement ces nouvelles parts sociales par apport en numéraire.

Le comparant déclare et toutes les personnes présentes à cette assemblée générale extraordinaire reconnaissent que les parts sociales nouvellement émises ont été libérées entièrement en espèces et que la somme totale de vingt mille trente-huit euros (EUR 20.038,-) se trouve à la libre disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Troisième résolution

L'associé unique décide de modifier l'article 5 des statuts de la Société, qui aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 5.** Le capital social émis de la Société est fixé quarante-trois mille trois cent trente-huit euros (EUR 43.338,-) divisé en neuf cent trente (930) parts sociales ayant une valeur nominale de quarante-six euros et soixante cents (EUR 46,60) chacune, toutes les parts sociales étant entièrement libérées.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une part sociale en plus de la valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat des parts sociales des actionnaires par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux actionnaires, ou pour être affecté à la réserve légale.»

Evaluation des frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature incombant à la Société en raison du présent acte sont évalués à 1.500,- Euros.

Déclaration

Le notaire instrumentaire qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du mandataire du comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du mandataire du même comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont Acte, le présent acte notarié a été rédigé au Luxembourg, à la date mentionné au début du présent document.

Lecture du présent acte fait et interprétation donnée au mandataire du comparant, connu du notaire instrumentaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: H. Ozveren, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 15 novembre 2006, vol. 30CS, fol. 34, case 6. — Reçu 200,38 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 novembre 2006.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007027504/211/168.

(070021478) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2007.

New Star Global Property Management (Luxembourg Six) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue John F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 124.099.

—
STATUTES

In the year two thousand and seven, on the twelfth day of January.

Before the undersigned Maître Joseph Elvinger, notary public, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

NEW STAR GLOBAL PROPERTY MANAGEMENT (LUXEMBOURG TWO) S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 46A, avenue John F Kennedy, L-1855 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 114.059,

here represented by Mrs Flora Gibert, private employee, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given under private seal in Luxembourg, on 5 December 2006.

The said proxy, initialled ne varietur by the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, acting in its hereabove stated capacity, has required the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited company (société à responsabilité limitée) which he declares organized and the articles of incorporation of which shall be as follows:

A. Purpose - Duration - Name - Registered office

Art. 1. There is hereby established among the current owner(s) of the shares created hereafter and all those who may become shareholders in the future, a société à responsabilité limitée (the «Company») which shall be governed by the law of 10 August 1915 regarding commercial companies, as amended (the «Law»), as well as by these articles of incorporation.

Art. 2. The purpose of the Company is to take participations, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other Luxembourg or foreign enterprises; to acquire any securities and rights through participation, contribution, option or in any other way.

The Company may use its funds to invest in real estate, to establish, manage, develop and dispose of its assets as they may be composed from time to time and namely but not limited to, its portfolio of securities of whatsoever origin, to participate in the creation, development and control of any enterprise, to acquire, by way of investment, subscription, underwriting or option, securities, and any intellectual property rights, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, to receive or grant licenses on intellectual property rights and to grant to or for the benefit of companies in which the Company has a direct or indirect participation and to companies of the group, any assistance including financial assistance, loans, advances or guarantees.

In particular, the Company's purpose includes, without limitation, the following:

- acquisition, possession, administration, sale, exchange, transfer, trade and investment in and alienation of shares, bonds, funds, notes, evidences of indebtedness and other securities, borrowing and lending of money and issuance of notes therefore;
- acquisition of income arising from the disposal or licensing of copyrights, patents, designs, secret processes, trademarks or other similar interests;
- rendering of technical assistance;
- participation in and management of other companies.

The Company may borrow in any form and proceed to the private issue of bonds, notes, securities, debentures and certificates, provided that they are not freely negotiable and that they are issued in registered form only.

Generally, the Company may carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose.

Art. 3. The Company is incorporated for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company will assume the name of NEW STAR GLOBAL PROPERTY MANAGEMENT (LUXEMBOURG SIX) S.à r.l.

Art. 5. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of a general meeting of its shareholders. Within the same borough, the registered office may be transferred through simple resolution of the board of managers. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by resolution of the board of managers.

In the event that the board of managers determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent, that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company.

B. Share capital - Shares

Art. 6. The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-) represented by five hundred (500) shares with a par value of twenty-five euros (EUR 25. -) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

Art. 7. The share capital may be modified at any time subject to the approval of (i) a majority of shareholders (ii) representing at least three quarters of the share capital.

Art. 8. The Company will recognize only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

Art. 9. The Company's shares are freely transferable among shareholders. Inter vivos, they may only be transferred to non-shareholders subject to the approval of such transfer given by the shareholders in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital.

In the event of death, the shares of the deceased shareholders may only be transferred to non-shareholders subject to the approval of such transfer given by the other shareholders in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital. Such approval is, however, not required if the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

Art. 10. The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the shareholders will not cause the dissolution of the Company.

Art. 11. Neither creditors, nor assigns, nor heirs of a shareholder may for any reason affix seals on assets or documents of the Company.

Art. 12. The Company may, to the extent and under terms permitted by law, redeem its own shares.

C. Management

Art. 13. The Company is managed by one or several managers, who do not need to be shareholders.

The managers are appointed by the general meeting of shareholders which sets the term of their office and their remuneration. They may be dismissed freely at any time and without specific cause.

The Company will be bound in all circumstances by the signature of the sole manager.

In the case of several managers, the Company is managed by a board of managers, composed of at least three managers. In that case, the Company will be bound in all circumstances by (i) the joint signature of two members of the board of managers or (ii) the single or joint signature of any person or persons to whom such signatory power has been delegated by the board of managers.

The sole manager or the board of managers may grant special powers by authentic proxy or power of attorney by private instrument.

Art. 14. In case of several managers, the board of managers shall choose from among its shareholders a chairman, and may choose from among its shareholders a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers and of the shareholders.

In dealings with third parties, the board of managers has the most extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorise all transactions consistent with the Company's purpose.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or any manager, at the place indicated in the notice of meeting.

The chairman shall preside at all meeting of the board of managers, but in his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty-four hours at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile another manager as his proxy. A manager may represent one or more of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers.

Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the passing of the resolution.

Art. 15. The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two managers. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, or by two managers.

Art. 16. The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the Company.

Art. 17. The manager(s) do not assume, by reason of their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are authorized agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

Art. 18. The board of managers has the most extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorise all acts and operations consistent with the Company's purpose.

All powers not expressly reserved by the law to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of managers.

D. Decisions of the sole shareholder - Collective decisions of the shareholders

Art. 19. Each shareholder may participate in the collective decisions irrespective of the number of shares which he owns. Each shareholder is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

Art. 20. Collective decisions are only validly taken in so far as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital. The amendment of the articles of incorporation requires the approval of (i) a majority of shareholders (ii) representing three quarters of the share capital at least.

Art. 21. If the Company is composed of a sole shareholder, the latter exercises the powers devolved to the meeting of shareholders by the dispositions of section XII of the Law.

E. Financial year - Annual accounts - Distribution of profits

Art. 22. The Company's year commences on the first day of April of each year and ends on the last day of March of the same year.

Art. 23. Each year on the last day of March, the accounts are closed and the manager(s) prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 24. Five per cent (5%) of the net profit are set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital.

The remaining profits shall be allocated by a resolution of the general meeting of shareholders, which may resolve:

- (i) to pay a dividend to the shareholders in proportion to their shareholding or
- (ii) to carry the remaining profits forward to the following years or
- (iii) to allocate the remaining profits to another distributable reserve account of the Company.

Notwithstanding the above, the shareholders or the board of managers may resolve to pay interim dividends at any time during the financial years subject to the following:

- (i) the annual accounts of the preceding financial years have been duly approved in accordance with the legal provisions;
- (ii) the decision to pay interim dividends shall be based on interim accounts prepared by the board of managers showing that sufficient funds are available for distribution;
- (iii) the decision of the general meeting to distribute an interim dividend shall be taken within two months from the date of the interim accounts referred to under item (ii);
- (iv) the amount to be distributed may not exceed realized profits made since the end of the last financial year, increased by any profits carried forward and distributable reserves, but decreased by losses carried forward and any sums to be allocated to a reserve pursuant to requirements under the Law or the present articles.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 25. In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, which do not need to be shareholders, and which are appointed by the general meeting of shareholders which will determine their powers and fees. The liquidators shall have the most extensive powers for the realization of the assets and payment of the liabilities.

The surplus, after payment of the liabilities, shall be distributed among the shareholders proportionally to the shares of the Company held by them.

Art. 26. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the Law.

Subscription and payment

All the five hundred (500) shares have been subscribed by NEW STAR GLOBAL PROPERTY MANAGEMENT (LUX-EMBOURG TWO) S.à r.l., prequalified.

All the five hundred (500) shares are fully paid up in cash so that the amount of twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Transitional provisions

The first financial year shall begin on the date of the incorporation of the Company and shall end on the last day of March 2007.

Expenses

The expenses, costs, fees or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand three hundred Euros.

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder, representing the entirety of the subscribed capital of the Company, has passed the following resolutions:

1. The registered office of the Company shall be at 46A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg;
2. The number of managers is fixed at three (3).
3. The following persons are appointed as managers of the Company for an indefinite period of time:
 - Mr Pascal Leclerc, private employee, born in Longwy (France) on December 12, 1966, residing professionally at 46A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg;
 - Mr Christophe Cahuzac, private employee, born in Saint-Mard (Belgium) on October 26, 1972, residing professionally at 46A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg;
 - Mr Enzo Guastaferrri, private employee, born in Messancy (Belgium) on November 7, 1968, residing professionally at 46A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that upon request of the above-appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the appearing party, known to the notary by his name, first name, civil status and residences, said appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le douze janvier.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

NEW STAR GLOBAL PROPERTY MANAGEMENT (LUXEMBOURG TWO) S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à 46A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 114.059,

représentée par Madame Flora Gibert, employée privée, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 5 décembre 2006.

La procuration signée ne varietur par la représentante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, ayant la capacité comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituée et dont il a arrêté les statuts comme suit:

A. Objet - Durée - Dénomination - Siège

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes entre le(s) propriétaire(s) actuel(s) des parts sociales ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une société à responsabilité limitée (ci-après la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise commerciale, industrielle, financière ou autre, luxembourgeoise ou étrangère, l'acquisition de valeurs mobilières et de droits par voie de participation, d'apport, d'option ou de toute autre manière.

La Société pourra utiliser ses fonds pour investir dans des biens immobiliers, pour créer, administrer, développer et céder ses actifs tels qu'ils sont composés à une époque déterminée et plus particulièrement mais non limitativement, son portefeuille de titres de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, d'acquérir par investissement, souscription, prise ferme ou option, tous titres, et tous droits de propriété intellectuelle, de les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement et de recevoir ou d'accorder des licences relatives aux droits de propriété intellectuelle et d'accorder ou faire bénéficier aux sociétés dans lesquelles la Société détient une participation directe ou indirecte ou à toute société du groupe, toute assistance, y compris assistance financière, prêts, avances ou garanties.

L'objet de la Société inclut notamment:

- l'acquisition, la possession, l'administration, la vente, l'échange, le transfert, le commerce, l'investissement dans et l'aliénation d'actions, d'obligations, de fonds, de billets à ordre, de titres de créances et d'autres titres, l'emprunt et le prêt d'argent et l'émission de titres de créances y relatifs;

- l'acquisition de revenus issus de l'aliénation ou de l'autorisation d'exploiter des droits d'auteurs, brevets, dessins, formules ou procédés secrets, marques ou, provenant d'activités similaires;
- l'assistance technique;
- la participation à et la gérance d'autres sociétés.

La Société pourra emprunter sous toute forme et procéder à l'émission privée d'obligations, billets à ordre, titres, certificats de toute nature, à condition qu'ils ne soient pas librement négociables et qu'ils soient émis sous forme nominative uniquement.

D'une manière générale, la Société pourra exercer toutes activités estimées utiles pour l'accomplissement et le développement de son objet.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. La Société prend la dénomination de NEW STAR GLOBAL PROPERTY MANAGEMENT (LUXEMBOURG SIX) S.à r.l.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés. Un transfert du siège social à l'intérieur de la même municipalité pourra être décidé par décision du conseil de gérance. La Société peut ouvrir des agences ou succursales dans toutes; autres localités du pays ou dans tous autres pays.

Au cas où le conseil de gérance décide que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec l'étranger, se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Une telle décision n'aura pas d'effet sur la nationalité de la Société qui restera malgré le transfert provisoire du siège social une société luxembourgeoise.

B. Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par cinq cents (500) parts sociales, d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord de (i) la majorité des associés (ii) représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 8. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 9. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément donné en assemblée générale des autres associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Le consentement n'est cependant pas requis lorsque les parts sociales sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

Art. 10. Le décès, la suspension des droits civils, la faillite ou l'insolvabilité de l'un des associés ne met pas fin à la Société.

Art. 11. Les créanciers, ayants-droit ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

Art. 12. La Société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres parts sociales.

C. Gérance

Art. 13. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés.

Les gérants sont nommés par l'assemblée générale des associés qui fixera la durée de leur mandat et leur rémunération. Les gérants sont librement et à tout moment révocables sans qu'il soit nécessaire qu'une cause légitime existe.

La Société sera engagée en toutes circonstances par la signature du gérant unique.

En cas de plusieurs gérants, la Société est gérée par un conseil de gérance, composé par au moins trois gérants. Dans ce cas, la Société sera engagée en toutes circonstances par (i) la signature conjointe de deux membres du conseil de gérance ou (ii) par la seule signature ou la signature conjointe de toute(s) personne(s) à qui des pouvoirs de signature ont été délégués par le conseil de gérance.

Le gérant unique ou le conseil de gérance peut conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

Art. 14. En cas de plusieurs gérants, le conseil de gérance choisit parmi ses membres un président et peut choisir parmi ses membres un vice-président. Il peut également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être gérant et qui est en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance et des assemblées des associés.

Vis-à-vis des tiers, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunit sur convocation du président ou de tout gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président préside toutes les réunions du conseil de gérance; en son absence le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre gérant pour assurer la présidence pro tempore de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance est donné à tous les gérants au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence sont mentionnés dans l'avis de convocation. Il peut être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit, par câble, télégramme, télex ou télécopie ou par d'autres moyens, de communication similaires. Une convocation séparée n'est pas requise pour des réunions du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant peut se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre gérant comme son mandataire.

Un gérant peut présenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil de gérance ne peut délibérer ou agir valablement que si au moins la majorité des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Le conseil de gérance peut, à l'unanimité, prendre des résolutions sur un ou plusieurs documents par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par câble, télégramme, télex ou télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire. Le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 15. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance sont signés par le président ou, en son absence, par le président pro tempore, ou par deux gérants. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs sont signés par le président ou par deux gérants.

Art. 16. Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 17. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

D. Décisions de l'associé unique - Décisions collectives des associés

Art. 18. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts sociales qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède ou représente.

Art. 19. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social. Les statuts ne peuvent être modifiés que moyennant décision de (i) la majorité des associés (ii) représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 20. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la Loi.

E. Année sociale - Bilan - Répartition

Art. 21. L'année sociale commence le premier jour du mois d'avril de chaque année et se termine le dernier jour du mois de mars de l'année suivante.

Art. 22. Chaque année au trente et un mars, les comptes sont arrêtés et le ou les gérant(s) dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

Art. 23. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde du bénéfice sera affecté par résolution de l'assemblée générale des associés qui pourra décider:

- (i) de payer un dividende aux associés proportionnellement aux parts sociales qu'ils détiennent; ou
- (ii) de reporter le solde du bénéfice aux années suivantes; ou

(iii) d'affecter le solde du bénéfice à un autre compte de réserve disponible de la Société.

Nonobstant ce qui précède, les associés ou le conseil de gérance pourront décider de payer à tout moment de l'année sociale en cours des dividendes intérimaires à condition que:

(i) les comptes annuels des exercices sociaux précédents aient dûment été approuvés conformément aux dispositions légales;

(ii) la décision de payer des dividendes intérimaires soit basée sur les comptes intérimaires préparés par le conseil de gérance et prouvant la disponibilité de fonds suffisants pour la distribution;

(iii) la décision de l'assemblée générale de distribuer un dividende intérimaire soit prise dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires mentionnés au point (ii);

(iv) le montant à distribuer ne puisse excéder les profits réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 24. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'assemblée des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues dans la Société.

Art. 25. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions de la Loi.

Souscription et libération

L'ensemble des cinq cents (500) parts sociales ont été souscrit par la NEW STAR GLOBAL PROPERTY MANAGEMENT (LUXEMBOURG TWO) S.à r.l., susmentionnée.

L'ensemble des cinq cents (500) parts sociales souscrites a été intégralement libéré, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce qui a été justifié au notaire soussigné.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence à la date des présentes et prendra fin le dernier jour du mois de mars 2007.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution est estimé à environ mille trois cent Euros.

Résolutions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi à 46A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg;
2. Le nombre de gérants est fixé à trois (3).
3. Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée indéterminée:
 - M. Pascal Leclerc, employé privé, né à Longwy (France) le 12 décembre 1966, avec adresse professionnelle à 46A, avenue John F. Kennedy, L- 1855 Luxembourg;
 - M. Christophe Cahuzac, employé privé, né à Saint-Mard (Belgique) le 26 octobre 1972, avec adresse professionnelle à 46A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg;
 - M. Enzo Guastaferrri, employé privé, né à Messancy (Belgique) le 7 novembre 1968, avec adresse professionnelle à 46A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Dont acte, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par le présent acte qu'à la requête de la comparante, les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française et qu'à la requête de cette même personne la version anglaise fera foi en cas de divergences entre le texte anglais et français.

Signé: F. Gibert, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 19 janvier 2007, vol. 157S, fol. 43, case 11. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} février 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007027565/211/389.

(070021744) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2007.

Babcock & Brown (Malocice) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2721 Luxembourg, 4, rue Alphonse Weicker.

R.C.S. Luxembourg B 124.092.

—
STATUTES

In the year two thousand and seven, on the twenty-fourth day of January.

Before Me, Maître André Jean Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

1) BBGP ODENSE MALTA LIMITED, a Maltese company, having its registered office at 171 Old Bakery Street, Valletta VLT 09, Malta and registered under number C 38312,

represented by Mr Raymond Thill, «maître en droit», residing in Luxembourg,
by virtue of a proxy with power of substitution given on 17 January 2007.

2) B&B MH 6 Co. LIMITED, a Maltese company, having its registered office at 171 Old Bakery Street, Valletta VLT 09, Malta and registered under number C 38198,

represented by Mr Raymond Thill, «maître en droit», residing in Luxembourg,
by virtue of a proxy with power of substitution given on 17 January 2007

Said proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing parties, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of association of a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*):

I.- Form, Name, Registered office, Object, Duration

Art. 1. Name.

1.1. There is formed a private limited liability company under the name BABCOCK & BROWN (MALOCICE) S.à r.l., which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the Company), and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the Law), as well as by the present articles of association (hereafter the Articles).

Art. 2. Registered Office.

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City (Grand Duchy of Luxembourg).

2.2. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its Shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

2.3. However, the sole Manager, or in case of plurality of Managers, the Board of Managers of the Company is authorised to transfer the registered office of the Company within the City of Luxembourg.

Art. 3. Object.

3.1. The Company's object is to invest in real estate directly or indirectly in Luxembourg and abroad and to acquire or sell or other disposition and to hold, directly or indirectly, interests in Luxembourg or foreign entities, by way of, among others, the subscription or the acquisition of any securities and rights through participation, contribution, underwriting, firm purchase or option, negotiation or in any other way, or of financial debt instruments in any form whatsoever, and to administrate, develop and manage such holding of interests.

3.2. The Company may also render every assistance, whether by way of loans, guarantees or otherwise to its subsidiaries or companies in which it has a direct or indirect interest, even not substantial, or any company being a direct or indirect shareholder of the Company or any company belonging to the same group as the Company (hereafter referred to as the Connected Companies).

For purposes of this Article, a company shall be deemed to be part of the same «group» as the Company if such other company directly or indirectly owns, is in control of, is controlled by, or is under common control with, the Company, in each case whether beneficially or as trustee, guardian or other fiduciary. A company shall be deemed to control another company if the controlling company possesses, directly or indirectly, all or substantially all of the share capital of the company or has the power to direct or cause the direction of the management or policies of the other company, whether through the ownership of voting securities, by contract or otherwise.

3.3. The Company may in particular enter into the following transactions:

- to borrow money in any form or to obtain any form of credit facility and raise funds through, including, but not limited to, the issue of bonds, notes, promissory notes and other debt or equity instruments, the use of financial derivatives or otherwise;

- to advance, lend or deposit money or give credit to or with or to subscribe to or purchase any debt instrument issued by any Luxembourg or foreign entity on such terms as may be thought fit and with or without security;

- to enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the undertaking, property assets (present or future) or by all or any of such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Company and of any of the Connected Companies, or any directors or officers of the Company or any of the Connected Companies, within the limits of Luxembourg Law;

it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a banking activity.

3.4. The Company can perform all legal, commercial, technical and financial investments or operation and in general, all transactions which are necessary to fulfil its object as well as all operations connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its purpose in all areas described above, however without taking advantage of the Act of July 31, 1929, on Holding Companies.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is established for an unlimited duration.

II.- Capital, Shares

Art. 5. Share Capital.

5.1. The corporate capital is fixed at twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-) represented by five hundred (500) Shares of twenty-five euros (EUR 25.-) each (hereafter referred to as the Shares). The holders of the Shares are together referred to as the Shareholders.

5.2. In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account, into which any premium paid on any share is transferred. The amount of said premium account is at the free disposal of the Shareholder(s).

5.3. All Shares will have equal rights.

Art. 6. Shares Indivisibility.

6.1. Towards the Company, the Company's Shares are indivisible, since only one owner is admitted per Share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 7. Transfer of Shares.

7.1. In case of a single Shareholder, the Company's Shares are freely transferable.

7.2. In case of plurality of Shareholders, the Shares held by each Shareholder may be transferred by application of the requirements of Articles 189 and 190 of the Law.

7.3. In addition, each Shareholder agrees that it will not transfer, pledge or grant a security interest in any Share without the prior written consent of the Board of Managers.

III.- Management, Representation

Art. 8. Management.

8.1. The Company is managed by one or more manager(s) appointed by a resolution of the Shareholder(s) (each a Manager and collectively the Managers). In case of plurality of Managers, they will constitute a Board of Managers.

8.2. The Manager(s) need not be Shareholders. The Manager(s) may be removed at any time, with or without cause by a resolution of the Shareholder(s).

Art. 9. Powers of the Board of Managers.

9.1. In dealing with third parties, the sole Manager or, in case of plurality of Managers, the Board of Managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this Article shall have been complied with.

9.2. All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of Shareholders fall within the competence of the sole Manager or in case of plurality of Managers, of the Board of Managers.

Art. 10. Representation of the Company.

10.1. Towards third parties, the Company shall be, in case of a sole Manager, bound by the sole signature of the sole Manager or, in case of plurality of Managers, by the sole signature of any Manager or by the signature of any person to whom such power shall be delegated, in case of a sole Manager, by the sole Manager or, in case of plurality of Managers, by any two Managers.

Art. 11. Delegation and Agent of the Board of Managers.

11.1. The sole Manager or, in the case of plurality of Managers, any two Managers may delegate its/their powers for specific tasks to one or more ad hoc agents.

11.2. The sole Manager or, in the case of plurality of Managers, any two Managers will determine any such agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of its agency.

Art. 12. Meeting of the Board of Managers.

12.1. In case of plurality of Managers, the meetings of the Board of Managers are convened by any Manager.

12.2. The Board of Managers may validly debate and take decisions without prior notice if all the Managers are present or represented and have waived the convening requirements and formalities.

12.3. Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing or by telegram or telefax or email or letter another Manager as his proxy. A Manager may also appoint another Manager to represent him by phone to be confirmed in writing at a later stage.

12.4. The Board of Managers can only validly debate and take decisions if a majority of its members is present or represented. Decisions of the Board of Managers shall be adopted by a simple majority.

12.5. The use of video-conferencing equipment and conference call shall be allowed provided that each participating Manager is able to hear and to be heard by all other participating Managers whether or not using this technology, and each participating Manager shall be deemed to be present and shall be authorised to vote by video or by telephone.

12.6. A written decision, signed by all the Managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers, which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the Board of Managers.

12.7. The minutes of a meeting of the Board of Managers shall be signed by all Managers present or represented at the meeting. Excerpts shall be certified by any Manager or by any person nominated by any Manager or during a meeting of the Board of Managers.

IV.- General Meeting of shareholders**Art. 13. Powers of the General Meeting of Shareholders - Votes.**

13.1. The sole Shareholder assumes all powers conferred to the general Shareholders' meeting.

13.2. In case of a plurality of Shareholders, each Shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of Shares, which he owns. Each Shareholder has voting rights commensurate with his Shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as Shareholders owning more than half of the share capital adopt them.

13.3. However, resolutions to alter the Articles may only be adopted by the majority (in number) of the Shareholders owning at least three-quarters of the Company's Share capital, subject to any other provisions of the Law.

V.- Business Year**Art. 14. Business Year.**

14.1. The Company's financial year starts on the first day of January and ends on the thirty-first day of December.

14.2. At the end of each financial year, the Company's accounts are established by the Managers and the Managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

14.3. Each Shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 15. Distribution of dividends.

15.1. The profits in respect of a financial year, after deduction of general and operating expenses, charges and depreciations, shall constitute the net profit of the Company in respect of that period.

15.2. From the net profits thus determined, five per cent shall be deducted and allocated to a legal reserve fund. That deduction will cease to be mandatory when the amount of the legal reserve fund reaches one tenth of the Company's nominal capital.

15.3. To the extent that funds are available at the level of the Company for distribution and to the extent permitted by Law and by these Articles, the Managers shall propose that cash available for remittance be distributed.

15.4. The decision to distribute funds and the determination of the amount of such distribution will be taken by a majority vote of the Shareholders.

15.5. The Board of Managers may however to the extent permitted by Luxembourg law decide to pay interim dividends.

VI.- Liquidation**Art. 16. Causes of Dissolution.**

16.1. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole Shareholder or of one of the Shareholders.

Art. 17. Liquidation.

17.1. The liquidation of the Company can only be decided on if approved by the majority of Shareholders.

17.2. The liquidation will be carried out by one or several liquidators, Shareholder(s) or not, appointed by the Shareholder(s) who shall determine their powers and remuneration.

VII.- Applicable Law

Art. 18. Applicable Law.

18.1. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provision

The first accounting year shall begin on the date of the formation of the Company and shall end on 31st December 2007.

Subscription - Payment

	Shares
BBGP ODENSE MALTA LIMITED	335
B&B MH 6 Co. LIMITED	165
Total: Five hundred shares	500

All the shares have been fully paid up, so that the sum of twelve thousand and five hundred Euros (€ 12,500.-) corresponding to a share capital of twelve thousand and five hundred Euros (€ 12,500.-) is forthwith at the free disposal of the Company, as has been proved to the Notary.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about two thousand one hundred (2,100.-) euros.

General meeting

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named persons, BBGP ODENSE MALTA LIMITED and B&B MH 6 Co. LIMITED, representing together the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting, passed the following resolutions:

1) The following persons are appointed as Managers for an undetermined period:

- Mark Dunstan, 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg
- Serge Morel, 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg
- Nicolas Comes, Z.I. Bombicht, L-6947 Niederanven
- Yves Elsen, 8, rue des Thermes Romains, L-8066 Mamer

2) The Company shall have its registered office at 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxyholder of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, said proxyholder signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le vingt-quatre janvier.

Par-devant Maître André Jean Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

1) BBGP ODENSE MALTA LIMITED, une société maltaise, ayant son siège social à 171 Old Bakery Street, Valletta VLT 09, Malta et inscrite sous le numéro C 38312,

représentée par Monsieur Raymond Thill, maître en droit, demeurant à Luxembourg,
en vertu d'une procuration avec pouvoir de substitution donnée le 17 janvier 2007,

2) B&B MH 6 Co. LIMITED, une société maltaise, ayant son siège social à 171 Old Bakery Street, Valletta VLT 09, Malta et inscrite sous le numéro C 38198,

représentée par Monsieur Raymond Thill, maître en droit, demeurant à Luxembourg,
en vertu d'une procuration avec pouvoir de substitution donnée le 17 janvier 2007,

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

I.- Dénomination, Siège social, Objet social, Durée

Art. 1^{er}. Dénomination.

1.1. Il est établi une société à responsabilité limitée sous la dénomination de BABCOCK & BROWN (MALOCICE) S.à r.l., qui sera régie par le droit luxembourgeois (ci-après la Société), et en particulier par la Loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la Loi) et par les présents statuts (ci-après les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social est établi à Luxembourg Ville, Grand-Duché de Luxembourg.

2.2. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'assemblée générale des Associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.3. Cependant, le Gérant unique ou en cas de pluralité des Gérants, le Conseil de Gérance de la Société est autorisé à transférer le siège social de la Société dans les limites de la ville de Luxembourg.

Art. 3. Objet social.

3.1. L'objet de la Société est d'investir dans les biens immobiliers directement ou indirectement à Luxembourg ou à l'étranger et d'acquérir ou de vendre ou tout autre acte de disposition, et la détention, directe ou indirecte, de tous intérêts dans des entités, luxembourgeoises ou étrangères, par voie de participation, d'apport de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière, ou d'instruments financiers de dettes, sous quelle que forme que ce soit, ainsi que leur administration, leur développement et leur gestion.

3.2. La Société pourra également apporter toute assistance, que ce soit sous forme de prêts, d'octroi de garanties ou autrement, à ses filiales ou aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect, même non substantiel, ou à toute société, qui serait actionnaire, direct ou indirect, de la Société, ou encore à toutes sociétés appartenant au même groupe que la Société (auxquelles il est ci-après fait référence comme les Sociétés Apparentées).

Pour les besoins de cet Article, une société sera considérée comme appartenant au même «groupe» que la Société si cette autre société directement ou indirectement détient, contrôle, est contrôlée par ou est sous contrôle commun avec, la Société, que ce soit comme bénéficiaire, trustee ou gardien ou autre fiduciaire. Une société sera considérée comme contrôlant une autre société si elle détient, directement ou indirectement, tout ou une partie substantielle de l'ensemble du capital social de la société ou dispose du pouvoir de diriger ou d'orienter la gestion et les politiques de l'autre société, que ce soit au moyen de la détention de titres permettant d'exercer un droit de vote, par contrat ou autrement.

3.3. La Société pourra, en particulier, être engagée dans les opérations suivantes:

- emprunter sous toute forme ou obtenir toutes formes de moyens de crédit et lever des fonds par, y compris mais non limité à, l'émission de titres, d'obligations, de billets à ordre et autres instruments de dette ou titres de capital, ou l'utilisation des instruments financiers dérivés ou autres;

- avancer, prêter, déposer des fonds ou donner crédit à ou avec ou souscrire à ou acquérir tous instruments de dette, avec ou sans garantie, émis par une entité luxembourgeoise ou étrangère, selon des termes et conditions jugés adéquats avec ou sans sûreté;

- accorder toutes garanties, fournir tous gages ou toutes autres formes de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou partie des avoirs de l'entreprise (présents ou futurs), ou par l'une et l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société ou de Sociétés Apparentées dans les limites autorisées par le droit luxembourgeois;

il est entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui pourrait l'amener à être engagée dans des activités pouvant être considérées comme de l'activité bancaire.

3.4. La Société peut réaliser toutes opérations légales, commerciales, techniques ou financières et en général toutes opérations nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social ou en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs décrits ci-dessus, de manière à faciliter l'accomplissement de celui-ci, sans toutefois vouloir bénéficier du régime fiscal particulier de la Loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés de participation financières.

Art. 4. Durée.

4.1. La Société est constituée pour une durée illimitée.

II.- Capital, Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social souscrit est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) représenté par cinq cents (500) parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR), chacune (ci-après désignées les Parts). Il est fait ci-après référence aux détenteurs de Parts comme Associés.

5.2. Outre le capital social, il pourra être établi un compte de prime d'émission sur lequel toute prime d'émission payée pour toute Part Sociale sera versée. Le montant dudit compte de prime d'émission est à la libre disposition des Associés.

5.3. Toutes les Parts donnent droit à des droits égaux.

Art. 6. Indivisibilité des Parts.

6.1. Envers la Société, les Parts de la Société sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 7. Transfert des Parts.

7.1. En cas d'Associé unique, les Parts de la Société sont librement transmissibles.

7.2. En cas de pluralité d'Associés, les Parts détenues par chacun d'entre eux ne sont cessibles que dans le respect des exigences des Articles 189 et 190 de la Loi.

7.3. De plus, chaque Associé s'engage à ne pas céder, mettre en gage ou accorder des garanties sur les Parts qu'il détient sans le consentement préalable et écrit du Conseil de Gérance.

III.- Gestion, Représentation

Art. 8. Conseil de gérance.

8.1. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par résolution de l'Associé (des Associés) (chacun un Gérant et ensemble les Gérants). En cas de pluralité de Gérants, ils constitueront un Conseil de Gérance.

8.2. Le Gérant n'a pas besoin d'être Associé. Le Gérant est révocable à tout moment avec ou sans motif sur décision de l'Associé (des Associés).

Art. 9. Pouvoirs du Conseil de Gérance.

9.1. Dans les rapports avec les tiers, le Gérant unique, ou en cas de pluralité de Gérants, le Conseil de Gérance a tous les pouvoirs pour agir en toute circonstance au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que cela soit conforme aux dispositions de cet Article.

9.2. Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des Associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du Gérant unique, ou en cas de pluralité de Gérants, du Conseil de Gérance.

Art. 10. Représentation de la société.

10.1. La Société sera valablement engagée envers les tiers par la signature du Gérant unique, ou en cas de pluralité de Gérants, par la signature unique de l'un des Gérants ou par la signature de toute personne à qui ce pouvoir sera délégué, en cas de Gérant unique, par le Gérant unique ou, en cas de pluralité de Gérants, par deux Gérants.

Art. 11. Délégation et représentant du Conseil de Gérance.

11.1. Le Gérant unique, ou en cas de pluralité de Gérants, deux Gérants peuvent déléguer leur(s) pouvoir(s) pour des affaires déterminées à un ou plusieurs agents ad hoc.

11.2. Le Gérant unique ou en cas de pluralité de Gérants, deux Gérants détermineront les responsabilités de l'agent en question et sa rémunération (le cas échéant), la durée de la période de représentation et autres conditions de la représentation.

Art. 12. Réunions du Conseil de Gérance.

12.1. En cas de pluralité de Gérants, les réunions du Conseil de Gérance sont convoquées par tout Gérant.

12.2. Le Conseil de Gérance peut valablement délibérer sans convocation préalable lorsque tous les Gérants sont présents ou représentés et ont renoncé à la convocation par écrit.

12.3. Tout Gérant peut participer aux réunions du Conseil de Gérance en nommant par écrit ou par télégramme ou par télécopie ou par e-mail ou par lettre un autre Gérant comme son représentant. Un Gérant peut aussi nommer un autre Gérant pour le représenter par téléphone, ce qui doit être ultérieurement confirmé par écrit.

12.4. Le Conseil de Gérance ne peut valablement discuter et prendre des décisions que si une majorité de ses membres est présente ou représentée. Les décisions du Conseil de Gérance sont adoptées à la majorité simple.

12.5. L'utilisation de l'équipement de vidéo conférence et de conférence téléphonique est autorisée pourvu que chaque Gérant participant soit capable d'entendre et d'être entendu par les autres Gérants participants qu'ils utilisent ou non cette technologie, et chaque Gérant participant est considéré comme présent et autorisé à voter par vidéo ou téléphone.

12.6. Une décision écrite, signée par tous les Gérants, est valable et efficace comme si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil de Gérance, dûment convoquée et tenue. Une telle décision peut être documentée dans un seul document ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signés par tous les membres du Conseil de Gérance.

12.7. Le procès-verbal de la réunion du Conseil de Gérance doit être signé par tous les Gérants présents ou représentés à la réunion. Des extraits doivent être certifiés par tout Gérant ou par toute personne nommée par tout Gérant ou durant une réunion du Conseil de Gérance.

IV. Assemblées générales des associés

Art. 13. Pouvoirs de l'Assemblée Générale des Associés - Votes.

13.1. L'Associé unique exerce tous pouvoirs qui sont conférés à l'assemblée générale des Associés.

13.2. En cas de pluralité d'Associés, chaque Associé peut prendre part aux décisions collectives quelque soit le nombre de Parts qu'il détient. Chaque Associé possède des droits de vote proportionnel au nombre de Parts qu'il détient. Les décisions collectives ne sont valablement prises que si les Associés détenant plus de la moitié du capital social les adoptent.

13.3. Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptées que par une majorité d'Associés (en nombre) détenant au moins les trois quarts du capital social, sous réserve de toute autre disposition de la Loi.

V.- Exercice social

Art. 14. Exercice Social.

14.1. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

14.2. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis par les Gérants et ceux-ci prépareront un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

14.3. Tout Associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 15. Dividendes.

15.1. Les bénéfices de l'exercice social, après déduction des frais généraux et opérationnels, des charges et des amortissements, constituent le bénéfice net de la Société pour cette période.

15.2. Du bénéfice net ainsi déterminé, cinq pour cent (5%) seront prélevés pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque le montant de celle-ci aura atteint dix pour cent (10%) du capital social.

15.3. Dans la mesure où des fonds sont disponibles au niveau de la Société tant dans le respect de la Loi que des Statuts, les Gérants pourront proposer que ces fonds disponibles soient distribués.

15.4. La décision de distribuer des fonds et d'en déterminer le montant sera prise à la majorité des Associés.

15.5. Le Conseil de Gérance est autorisé à verser des acomptes sur dividendes dans la mesure de ce qui est permis par le droit luxembourgeois.

VI.- Liquidation

Art. 16. Causes de Dissolution.

16.1. La Société ne pourra être dissoute pour cause de décès, de suspension des droits civils, d'insolvabilité, de faillite de son Associé unique ou de l'un de ses Associés.

Art. 17. Liquidation.

17.1. La liquidation de la Société requiert l'approbation de la majorité des Associés.

17.2. La liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, Associés ou non, nommés par les Associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

VII.- Loi Applicable

Art. 18. Loi Applicable.

18.1. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique dans ces Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 Décembre 2007.

Souscription - Libération

Le capital social a été souscrit comme suit:

	Parts sociales
BBGP ODENSE MALTA LIMITED	335
B&B MH 6 Co. LIMITED	165
Total: Cinq cent parts sociales	500

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées par des versements en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents Euros (€ 12.500,-) correspondant à un capital de douze mille cinq cents Euros (€ 12.500,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Coûts

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution sont estimés à environ deux mille cent (2.100,-) euros.

Assemblée générale

Immédiatement après la constitution de la Société, les comparants précités, BBGP ODENSE MALTA LIMITED et B&B MH 6 Co. LIMITED, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, ont pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées comme Gérants de la Société pour une durée indéterminée:

- Mark Dunstan, 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg
- Serge Morel, 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg
- Nicolas Comes, Z.I. Bombicht, L-6947 Niederanven
- Yves Elsen, 8, rue des Thermes Romains, L-8066 Mamer

2. Le siège social de la Société est établi au 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, celui-ci a signé le présent acte avec Nous notaire.

Signé: R. Thill, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 25 janvier 2007, vol. 31CS, fol. 69, case 6. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 février 2007.

A. Schwachtgen.

Référence de publication: 2007027580/230/388.

(070021618) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2007.

AltaLux Italy S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 118.118.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 26 janvier 2007.

Pour copie conforme

Pour la société

Pour Maître J. Seckler

Notaire

Par délégation M. Goeres

Référence de publication: 2007027077/231/15.

(070021363) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2007.

Compagnie Européenne de Téléphonie S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2341 Luxembourg, 5, rue du Plébiscite.

R.C.S. Luxembourg B 67.616.

La société a été constituée suivant acte reçu par Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 10 décembre 1998, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 140 du 4 mars 1999.

Les comptes annuels au 31 mai 2006, le rapport du Conseil d'Administration, le rapport du commissaire ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

COMPAGNIE EUROPEENNE DE TELEPHONIE S.A.

Signature

Référence de publication: 2007028987/250/16.

Enregistré à Luxembourg, le 7 février 2007, réf. LSO-CB01745. - Reçu 44 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070022705) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2007.
